
GUIDE DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DANS LES DOMAINES DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

50^e EDITION

2014-15





Editeur responsable : Christian CARETTE

2, Place Saintelette - 1080 Bruxelles

Imprimé en Fédération Wallonie-Bruxelles

AVANT-PROPOS

Wallonie-Bruxelles International a pour mission de gérer les relations extérieures de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, appelée ci-après Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que de la Région wallonne.

D'une part, certains accords de coopération prévoient l'échange de diplômés de nos institutions d'enseignement supérieur, candidats à un programme de spécialisation, de chercheurs ainsi que de diplômés et d'étudiants désireux de parfaire leurs connaissances linguistiques par un stage d'été.

D'autre part, de nouveaux programmes sont mis en place en renforcement de la politique de mobilité des jeunes diplômés et chercheurs et de mise en évidence de nos institutions d'enseignement supérieur: il s'agit du programme WBI.WORLD de bourses d'excellence s'appuyant notamment sur les thématiques liées aux pôles de compétitivité déterminés par le plan MARSHALL 2. vert et du programme de stages en organisations internationales.

En outre, dans une volonté affirmée de développer les interactions entre le monde de l'entreprise et les jeunes, des stages en entreprises à l'étranger sont prévus pour de jeunes créateurs d'entreprises et de futurs diplômés.

Par ailleurs, un certain nombre d'institutions internationales accordent aux ressortissants des pays membres des bourses de divers types.

Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles tisse à l'étranger un réseau de lecteurs au sein d'universités, ainsi que d'enseignants, de formateurs et d'assistants de langue dans les réseaux maternel, primaire et secondaire.

Le présent guide a pour objet de dresser la liste des possibilités ainsi offertes aux étudiants, enseignants et chercheurs de Wallonie et de Bruxelles. Il fournit, par ailleurs, un certain nombre d'adresses utiles en vue de saisir l'occasion de poursuivre d'autres types d'études ou de stages à l'étranger.

C'est donc un outil pour compléter votre formation. Grâce à lui, vous pourrez aussi être partie prenante de l'action internationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles et participer ainsi au dialogue des cultures.

Cette brochure figure sur le portail de notre site Internet et bénéficie ainsi d'une actualisation permanente. Sa consultation est aisée. L'adresse est www.wbi.be - rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.

De manière générale, ce portail reprend de nombreuses possibilités de pouvoir séjourner à l'étranger au travers de programmes financés par des institutions de Wallonie ou de Bruxelles. Je vous invite à le consulter régulièrement.

Puisque nous le voulons interactif, vos suggestions et remarques sont très bienvenues. Elles nous permettront d'améliorer l'outil créé pour vous.



Philippe SUIEN
Administrateur général



WALLONIE-BRUXELLES : LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'Espace international Wallonie-Bruxelles (E.I.W.B.), situé 2, Place Saintelette à 1080 Bruxelles, rassemble, en un même lieu, WBI (Wallonie-Bruxelles International), le «Ministère» des Relations extérieures commun à la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, l'APEFE (Association pour la promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger), l'AWEX (Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers), ainsi que le bureau de liaison de la Francophonie; les différents programmes de stages et les emplois offerts par ces institutions de l'E.I.W.B. sont présentés dans cette brochure.

WBI et la Direction générale de la Culture du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont, d'autre part, mis en place conjointement différentes agences telles que Wallonie-Bruxelles-Images, WBM (Wallonie-Bruxelles- Musiques), WBT/D (Wallonie-Bruxelles-Théâtre et Danse), WBDM (Wallonie-Bruxelles Design Mode), WBA (Wallonie-Bruxelles Architecture); WB-CAMPUS (Wallonie-Bruxelles-Campus) est, pour sa part, chargée en coordination avec la Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'assurer la promotion à l'étranger de notre enseignement supérieur.



À QUI VOUS ADRESSER À W.B.I.?

Le Service des Bourses d'études, Formateurs et Lecteurs se chargera de répondre à toutes vos questions concernant la présente brochure.

Pour toute information concernant le programme de bourses d'excellence, veuillez contacter le:

02/421 82 09 - 02/421.85.91

Pour toute information concernant une bourse d'études, de spécialisation, de recherche ou de stage, veuillez contacter le:

02/421.82.03 — 02/421.82.05 — 02/421.82.06 — 02/421.82.08

Pour toute information concernant les formateurs en Louisiane et assistants de langue en Europe, veuillez contacter le:

02/421.82.07

Pour toute information concernant les lecteurs et formateurs, veuillez contacter le:

02/421.82.13 — 02/421 87.79.

Par courrier électronique à l'adresse suivante: wbi@wbi.be ou en adressant un courriel aux personnes en charge des différents secteurs.

Toutes les informations contenues dans cette brochure figurent également sur le site internet ci-après où elles seront régulièrement mises à jour.

Accès direct au document au format PDF:

<http://www.wbi.be/etudierouenseigner>

Pour obtenir d'autres exemplaires de la brochure, veuillez contacter le :

02/421.82.05



AGENDA DES PROGRAMMES DESTINES AUX DIPLOMES DE LA FEDERATION WALLONIE -BRUXELLES

BOURSES, STAGES ET POSTES D'ENSEIGNANTS DE FRANÇAIS A L'ETRANGER

1. Bourses

	PROFIL	OBJECTIF	DEPOT DES CANDIDATURES
Bourses d'excellence WBI.WORLD	Diplômé(e) de niveau master II	Doctorat ou postdoctorat dans des institutions universitaires étrangères (tous pays confondus).	<u>Longue durée</u> : 20 février <u>Courte durée</u> : 1 ^{er} février, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} octobre
Bourses WBI pour la Chine	Diplômé(e) de niveau master II	Spécialisation, doctorat ou postdoctorat dans des institutions universitaires chinoises.	<u>Longue durée</u> : 20 février <u>Courte durée</u> : 1 ^{er} février, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} octobre
Bourses WBI bilatérales de spécialisation, de recherche et d'été	Diplômé(e) de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire. Etudiant(e) pour les cours de langue durant l'été	- Spécialisation, doctorat, postdoctorat - Stages linguistiques d'été dans des institutions de pays avec lesquels WBI a conclu un accord de coopération (consulter la brochure à l'adresse www.wbi.be - rubrique brochure en ligne 2013-2014)	En principe, le 1 ^{er} décembre précédant l'année académique. Merci de consulter la rubrique relative au pays sollicité pour connaître les dates différentes.



2. Stages

2.1. Stages WBI

	PROFIL	OBJECTIF	DEPOT DES CANDIDATURES
<u>Stages WBI au sein d'une organisation internationale</u>	Diplômé(e) de niveau master II depuis deux ans au maximum avant le début du stage.	Stage dans une organisation internationale. Tous pays abritant le siège d'une organisation internationale ou d'un de ses unités décentralisées	<u>Au 15 novembre</u> : séjour de janvier à juin <u>Au 15 avril</u> : séjour de juin à décembre
<u>Stages WBI en entreprise pour étudiants</u>	Futur(e) diplômé(e) de l'enseignement supérieur, principalement dans les filières du commerce extérieur, marketing, sciences économiques et gestion.	Première expérience professionnelle.	<u>Au 15 novembre</u> : séjour de janvier à juin <u>Au 15 avril</u> : séjour de juin à décembre
<u>Stages WBI en entreprise à l'étranger pour jeunes créateurs d'entreprise</u>	Jeunes créateurs d'entreprise dont la date de création de celle-ci est de moins de 2 ans et dont le siège se trouve en Région wallonne. Jeunes en processus de création d'entreprise domiciliés en Région wallonne.	Soutien au rayonnement international des entreprises. Contribution à l'attractivité de l'environnement économique régional.	<u>Au 15 novembre</u> : séjour de janvier à juin <u>Au 15 avril</u> : séjour de juin à décembre

2.2. Stages AWEx

	PROFIL	OBJECTIF	DEPOT DES CANDIDATURES
<u>Stages EXPLORE</u>	Etudiant(es) et diplômé(es) à la recherche d'un stage ou d'un emploi, polyglottes, mobiles et motivés.	Formation intensive, stages en entreprise et à l'étranger, coaching personnalisé, valorisation de l'interculturalité afin d'élargir votre horizon, pour découvrir le commerce international, pour renforcer vos connaissances linguistiques, afin de contribuer au développement des exportations.	Variable (consulter le site www.explore.be)

3. Postes d'enseignants de français à l'étranger

	PROFIL	OBJECTIF	DEPOT DES CANDIDATURES
<u>Postes de lecteurs de langue et littérature françaises</u>	<p>– Master II des facultés de philosophie et lettres.</p> <p>– Traducteur ou traducteur-interprète possédant un diplôme ou un certificat en didactique du français langue étrangère.</p>	<p>1. <u>Dispenser des cours</u> de langue et/ou de littérature française(s) de Belgique et des cours de français de spécialité de haut niveau.</p> <p>2. <u>Être à l'étranger témoin</u> de Wallonie-Bruxelles.</p> <p>3. <u>Apporter une collaboration</u> à des activités visant à renforcer la promotion culturelle et à développer la coopération avec Wallonie-Bruxelles.</p>	<p>Deux appels annuels</p> <p>31 décembre 15 septembre</p>
<u>Postes de formateurs en lycées bilingues (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque)</u>	<p><u>Cours de français</u></p> <p>– Master II des facultés de philosophie et lettres.</p> <p>– Diplôme de traducteur ou de traducteur-interprète avec diplôme ou certificat en didactique du français langue étrangère.</p>	Enseignement du français.	<p>Deux appels annuels</p> <p>31 décembre 15 septembre</p>
<u>Formateurs en Louisiane</u>	<p>– diplôme d'une Haute école de catégorie pédagogique (instituteur maternel/primaire, régent-AESI);</p> <p>– diplôme d'une Haute école et certificat d'aptitude pédagogique ou diplôme FLE;</p> <p>– master I avec agrégation;</p> <p>– master II à finalité didactique.</p>	Enseignement du français aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire inférieur (programmes FLE et immersion).	<p>Un appel annuel</p> <p>15 janvier</p>
<u>Assistants de langue française (Allemagne, Autriche, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Pays-Bas)</u>	<p>Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur</p> <p>Etudiants en possession d'un certificat de 2 années d'études réussies au minimum.</p>	Soutenir en tant que locuteurs natifs l'enseignement du français principalement dans l'enseignement secondaire.	<p>Un appel annuel</p> <p>31 décembre</p>



Programmes WBI

<http://www.wbi.be> - rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.



Programme de bourses d'excellence WBI.WORLD

Année universitaire 2014-2015

Dans un contexte de mobilité et de mondialisations accrues, ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Il privilégie les pôles de compétitivité déterminés par le Plan Marshall 2. vert, plan initié par la Wallonie.

Il veut permettre l'envoi de diplômés universitaires et chercheurs dans des institutions étrangères renommées dans le monde.

Ce programme s'adresse à des diplômés de niveau master II ou de formation équivalente au master II et/ou de docteur, diplômé d'un établissement d'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles et désireux d'effectuer des recherches de niveau doctoral ou postdoctoral.

Les types de bourses :

- bourses de niveau doctoral d'une durée de 1 an minimum renouvelables au maximum trois fois et bourses de niveau postdoctoral renouvelables une seule fois;
- bourses de recherche de courte durée de 1 à 3 mois.

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons

1. à remplir un dossier de candidature que vous pouvez vous procurer :

- à l'adresse courriel: e.vandelook@wbi.be
- par courrier: WBI – Service des Bourses, Formateurs, Lecteurs – 2, place Saintelette à 1080 Bruxelles

2. et à le renvoyer aux dates suivantes:

- pour les séjours prévus entre juin et septembre 2014 : au 1er février 2014
- pour les séjours prévus entre octobre 2014 et janvier 2015 : au 1er mai 2014
- pour les séjours prévus entre février et mai 2015 : au 1er octobre 2014
- pour les séjours prévus entre juin et septembre 2015 : au 1er février 2015

Pour plus d'informations:

www.wbi.be - rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.



Programme de soutien à des jeunes diplômés désireux d'effectuer un stage auprès d'une organisation internationale gouvernementale

Ce programme

S'adresse à de jeunes diplômés issus de l'enseignement supérieur de niveau universitaire qui désirent confronter les connaissances acquises au cours de leurs études avec le fonctionnement interne d'une organisation internationale gouvernementale.

Objectifs

- Développer auprès de nos jeunes diplômés leur connaissance des organisations internationales et du rôle qu'y jouent les différents partenaires institutionnels de la Belgique fédérale.
- Valoriser, au travers de ces stages, l'enseignement supérieur de type universitaire dispensé à Bruxelles et en Wallonie, au coeur de l'Europe.
- Accroître, auprès des organisations, la visibilité de Wallonie-Bruxelles à travers l'exportation de notre expertise en leur sein.

PROCEDURE

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à remplir un formulaire de candidature que vous pourrez vous procurer:

- sur notre portail «Enseignement, bourses et stages» (www.wbi.be) – par courriel : a.deruysscher@wbi.be
- par courrier: WBI – Service des Bourses, Forlateurs, Lecteurs - Place Sainctelette, 2 à - 1080 Bruxelles.
- par téléphone: 02/ 421 82 08

Remarque importante

Le dossier de candidature sera obligatoirement accompagné d'un accord formel d'admission par l'organisation internationale concernée. Si la décision de l'Organisation n'est pas encore prise, le candidat devra envoyer l'accord formel avant la date du séjour souhaité.

Durée du stage

Stage d'1 à 6 mois maximum au sein d'une organisation internationale voire de ses entités décentralisées implantées en Europe, y compris à Bruxelles. Le Jury de sélection statue souverainement sur l'admission à un stage dont la durée est inférieure à deux mois.

Des candidatures pour des organisations internationales situées hors Europe pourront néanmoins être examinées par le jury de sélection qui statuera souverainement sur leur recevabilité.

Délai d'introduction des candidatures

Au 31 octobre 2013 pour la période du 1er janvier au 30 juin 2014.

Au 30 avril 2014 pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2014.



Programme de stages en entreprises à l'étranger pour jeunes créateurs d'entreprise

Ce programme s'adresse à :

- de jeunes créateurs d'entreprise dont la date de création de celle-ci est de moins de deux ans et dont le siège se trouve en Région wallonne;
- des jeunes en processus de création d'entreprise domiciliés en Région wallonne.

Objectifs

- Soutien au rayonnement international des entreprises.
- Contribution à l'attractivité de l'environnement économique régional.
- Promotion des infrastructures de Wallonie-Bruxelles.
- Développement des thèmes prioritaires de coopération en valorisant les pôles de compétitivités.

Procédure

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à remplir un formulaire de candidature que vous pouvez vous procurer:

- à l'adresse courriel: j.porson@wbi.be
- par courrier: WBI – Service des bourses de spécialisation et stages en entreprise – 2, Place Saintelette 1080 Bruxelles.

Durée du stage

Stage en entreprise d'une à deux semaines dans un pays étranger.

Délai d'introduction des candidatures :

- Pour les séjours prévus entre janvier et mai 2014: avant le 15 novembre 2013.
- Pour les séjours prévus entre juin et décembre 2014 : avant le 15 avril 2014.

Pour plus d'informations: www.wbi.be/ - rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.



Programme de stages en entreprise à l'étranger pour futurs diplômés

Avant d'introduire son dossier, le candidat est invité à prendre contact avec Madame Joëlle PORSON (02/421.86.06).

Ce programme

s'adresse à de futurs diplômés de l'enseignement supérieur – universités et hautes écoles -, principalement dans les filières commerce extérieur, marketing, sciences économiques et gestion.

Objectifs

- Permettre aux jeunes d'acquérir une expérience de stage en entreprise à l'étranger.
- Susciter les contacts entre entreprises et centres de recherches locaux et wallons au départ de l'expérience vécue par les candidats.
- Développer des thèmes prioritaires de coopération valorisant les pôles de compétitivité.

Procédure

Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à remplir un formulaire de candidature que vous pouvez vous procurer:

- à l'adresse courriel: j.porson@wbi.be
- par courrier: WBI — Service des Bourses, Formateurs, Lecteurs, Formateurs — 2, Place Sainctelette — 1080 Bruxelles.

Durée du stage

Stage de 3 mois maximum en entreprise à l'étranger.

Délai d'introduction des candidatures

- Pour les séjours prévus entre janvier et mai 2014 : avant le 15 novembre 2013.
- Pour les séjours prévus entre juin et décembre 2014: avant le 15 avril 2014.

Pour plus d'informations: www.wbi.be/ - rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.

Remarque importante :

Le dossier de candidature devra obligatoirement comporter l'accord de l'entreprise qui accueillera le stagiaire.





ACCORDS BILATÉRAUX DE COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

Bourses de courte durée pour chercheurs.

<http://www.wbi.be> - rubrique Aides et services - Education, enseignement,
stages et emploi.



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans le cadre des accords bilatéraux signés par la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie avec un certain nombre de pays, des aides à la mobilité sont offertes à des chercheurs pour des séjours à l'étranger, de courte (7 à 14 jours) ou moyenne (1 à 3 mois) durée. Les projets de coopération, introduits par les équipes universitaires sur base d'un appel d'offres, sont sélectionnés périodiquement par une commission bilatérale. Chaque opérateur de Wallonie-Bruxelles est informé directement du suivi de cette sélection. Seuls les auteurs de projets ont la faculté de proposer des candidats.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Toute information relative à ces différents programmes de coopération scientifique peut être obtenue en consultant le site internet

<http://www.wbi.be> - rubrique Aides et services - Recherche scientifique et innovation

BOURSES D'ÉTUDES POUR L'ÉTRANGER DANS LE CADRE DES RELATIONS BILATÉRALES ET/OU ACCORDÉES SUR UNE BASE MULTI- LATÉRALE

Attribuées à des étudiants pour les cours de langue durant l'été,
des diplômés de l'enseignement supérieur,
des chercheurs,
des artistes.



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les bourses d'études sont offertes par les gouvernements étrangers afin de permettre :

- de suivre des cours universitaires ou post-universitaires;
- de parfaire une formation artistique;
- d'effectuer des travaux de recherche;
- de suivre des cours principalement de langues pendant la période d'été.

CONDITIONS

- Les bourses de spécialisation sont réservées à des diplômés de l'enseignement supérieur ou à des artistes qui désirent poursuivre des études à l'étranger pendant une année académique. Les étudiants qui accomplissent leur dernière année d'études peuvent toutefois solliciter l'une de ces bourses pour l'année académique suivante. Limite d'âge: 30 ans (sauf spécification particulière).
- Les bourses de recherche sont réservées à des diplômés de l'enseignement supérieur qui sont désireux d'effectuer des travaux de recherche à l'étranger. Aucune limite d'âge n'est prévue pour ces bourses (sauf spécification particulière).
- Les bourses d'été sont réservées à des étudiants qui ont accompli avec succès au moins deux années dans un établissement supérieur et qui désirent suivre des cours principalement de langues à l'étranger pendant la période des vacances d'été. Limite d'âge: 30 ans (sauf spécification particulière).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures doivent être introduites à l'aide des formulaires délivrés par Wallonie-Bruxelles-International, Service des Bourses, Formateurs, Lecteurs - 2, Place Saintelette à 1080 Bruxelles ainsi que par les Universités et Instituts d'enseignement supérieur de la Communauté française; les formulaires sont également disponibles au format PDF sur le site :

<http://www.wbi.be/etudierouenseigner>

Les candidats ne peuvent solliciter qu'une seule bourse de spécialisation par an, en spécifiant le pays choisi. Si le programme le justifie, les mensualités de recherche sollicitées peuvent être attribuées pour différents pays à condition que la totalité n'excède pas six mois.

Sauf indication contraire mentionnée dans les dispositions particulières, les formulaires de demande de bourse, dûment complétés et accompagnés des documents requis, doivent parvenir à W.B.I. avant le 1er décembre précédant l'année académique pour laquelle une bourse est sollicitée.

Les candidats sont priés de se conformer aux instructions énoncées sur la page de couverture des formulaires de demande de bourse d'études. Toute demande non conforme ou incomplète entraînera un retard de procédure, voire l'annulation de la candidature.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

Lors de la sélection des candidatures, il sera tenu compte de facteurs tels que les grades et mentions obtenus, l'expérience professionnelle, les oeuvres ou publications éventuelles ainsi que l'intérêt que peuvent présenter pour la Fédération Wallonie-Bruxelles les études ou les recherches, mais aussi des secteurs prioritaires définis à l'issue des Commissions mixtes chargées de l'application des accords de coopération.



PROCÉDURE DE SÉLECTION

La sélection des boursiers de Wallonie-Bruxelles requiert une procédure assez complexe et généralement longue. Il nous paraît donc opportun d'attirer l'attention sur les différentes étapes qui la composent.

1. Dans le courant des mois de décembre et de janvier, une première sélection des candidatures est opérée par WBI en concertation avec le Fonds de la Recherche scientifique (F.R.S.-FNRS) qui émet un avis quant à la qualité du dossier du candidat et l'intérêt de son programme de recherche.

2. La liste des candidats effectifs et suppléants est alors établie en concertation avec les représentants diplomatiques à Bruxelles. Ces commissions de sélection se tiennent en principe durant les mois de février et mars précédant l'année académique. Certaines commissions se tiennent déjà en décembre ou janvier lorsque les programmes de travail conclus avec les pays partenaires le prévoient explicitement.

3. Une fois établie la liste des candidatures retenues, l'accord de principe est notifié officiellement au candidat. Cette approbation ne signifie toutefois pas que la bourse soit octroyée définitivement. Il revient en dernier ressort aux Autorités compétentes du pays partenaire d'octroyer ou non la bourse sollicitée. En principe, entre le 15 avril et le 30 juin, les pays partenaires notifient officiellement auprès de WBI l'octroi des bourses. En ce cas, les candidats sont immédiatement informés par WBI. Seule cette dernière notification constitue l'accord ferme et définitif.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT OU DE PROLONGATION DE BOURSE

Les bénéficiaires d'une bourse de spécialisation offerte par un gouvernement étranger peuvent solliciter le renouvellement de leur bourse. Ils devront obligatoirement réintroduire leur candidature auprès de WBI à l'aide du formulaire ad hoc avant le 1er décembre précédant l'année pour laquelle la prolongation est sollicitée.

Les intéressés devront faire état de l'avancement de leurs travaux.

Aucune prolongation ne sera accordée d'office. Les candidatures transmises à WBI au-delà de la date précitée ne pourront être prises en considération.

OBLIGATIONS DES BOURSIERS

Au risque de perdre le bénéfice de la bourse qui leur a été accordée, les candidats ne pourront partir à l'étranger pour y entamer leurs études ou leurs recherches avant d'avoir été informés de la décision définitive qui aura été prise par les Autorités étrangères compétentes des pays concernés.

Les boursiers devront, avant leur départ, participer à une journée d'information et de préparation à WBI.



Les boursiers devront, dès leur arrivée dans le pays étranger, prendre contact avec la Délégation Wallonie-Bruxelles ou en l'absence de celle-ci, avec l'Ambassade de Belgique.

Les boursiers devront se conformer en tous points à la législation du pays où ils poursuivent leurs études. En cas d'accident, l'Ambassade de Belgique dans le pays concerné est habilitée à prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires.

Les boursiers s'engagent à remettre à WBI dans les deux mois qui suivent la fin de la bourse d'études un rapport sur le déroulement de leurs études ou de leurs recherches à l'étranger.

Les bourses octroyées en application des accords de coopération ne peuvent être cumulées avec d'autres.

IMPORTANT

Lorsqu'au cours de la procédure de sélection, le candidat décide de renoncer à l'octroi éventuel de la bourse sollicitée, il est prié d'en informer dans les meilleurs délais le service compétent de WBI, afin de permettre à un candidat suppléant de pouvoir bénéficier de ladite bourse.

ALLEMAGNE

I. BOURSES DE RECHERCHE POUR DIPLÔMÉS DE TOUTES DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

Pour les diplômés de toutes les disciplines scientifiques.

Durée : 7 à 10 mois (prolongement jusqu'à 24 mois possible) à partir du 1/10/2014

Montant : 1000 euros par mois; éventuellement, frais de voyage

Limite d'âge : 32 ans

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

31 janvier 2014.

II. BOURSES D'ÉTUDES POUR LES ARTISTES / ARCHITECTES

Durée : de 7 à 10 mois (prolongation possible). A partir du 1er octobre 2014

Montant : 750 euros par mois; éventuellement, frais de voyage

Limite d'âge : 32 ans, 28 à 30 ans pour les musiciens

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er octobre 2013.

III. BOURSES DE RECHERCHE POUR THÉSARDS ET JEUNES SCIENTIFIQUES

Durée : 1 à 6 mois (ni prolongation, ni renouvellement)

Montant : 750 euros - 1.000 euros par mois; éventuellement frais de voyage

Limite d'âge : 32 ans.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.



DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

À tout moment, mais au moins 4 mois avant la date envisagée pour le début du séjour en Allemagne.

IV. BOURSES DES COURS D'ÉTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES POUR DES ÉTUDIANTS AVANCÉS DE TOUTES DISCIPLINES

Durée : 3-4 semaines (aucune prolongation n'est possible)
Limite d'âge : entre 19 et 32 ans
Montant : forfait de 720 euros pour les frais d'inscription, de cours et de logement.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Novembre 2013.

V. BOURSES POUR JURISTES

Durée : 8 mois (d'octobre 2014 à juin 2015). Aucune prolongation n'est possible
Montant : 615 euros par mois pendant le cours de langue (octobre - décembre)
975 euros par mois (janvier - juin)
éventuellement, frais de voyage
Limite d'âge : 30 ans

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

15 mars 2014.

VI. RÉINVITATIONS D'ANCIENS BOURSIERS DU DAAD

Durée : 1 à 3 mois (le renouvellement peut être demandé après un délai minimum de 3 ans)
Montant : 1.840 euros — 1.990 euros par mois. les frais de voyage ne sont pas pris en charge.



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

- 15 mars 2014 pour un séjour à partir du mois d'août 2014.
- 15 juillet 2014 pour un séjour à partir du mois de janvier 2015.
- 15 octobre 2015 pour un séjour à partir du mois de mars 2015.

VII. VOYAGES D'ETUDES POUR GROUPES DE 10-16 ÉTUDIANTS ACCOMPAGNÉS D'UN ENSEIGNANT DU SUPÉRIEUR

Durée : 7-12 jours

Montant : frais d'hébergement et de petit déjeuner; assurance; accompagnateur interprète forfait de 50 euros par personne et par jour

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Au plus tard quatre mois avant le voyage prévu et au plus tard le 15 juillet pour l'année en cours.

VIII. PROGRAMME SPECIAL «BOURSES DAAD – LEIBNIZ»

Les informations relatives à ces bourses peuvent être obtenues :

— <http://www.daad.de>

— Service culturel, Ambassade de la République fédérale d'Allemagne

Tél.: 02/787.18.00 Fax : 02/787.28.00

Site de la Wissenschaftsgemeinschaft Gotfried Wilhelm Leibniz : <http://www.wgl.de>

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1er décembre 2013.



IX. BOURSES DE RECHERCHE DE LA FONDATION «ALEXANDER VON HUMBOLDT»

La fondation «Alexander Von Humboldt» accorde des bourses à de jeunes scientifiques et chercheurs étrangers qui remplissent les conditions suivantes :

- être titulaire d'un doctorat;
- souhaiter réaliser un plan précis de recherche en Allemagne;
- avoir soit déjà enseigné dans une université, soit effectué des recherches dans un institut scientifique et avoir publié des ouvrages remarquables dans le monde scientifique;
- avoir des connaissances de la langue allemande;
- limite d'âge : 32 ou 36 ans.

La durée de ces bourses s'échelonne de 6 à 18 mois avec possibilité de prolongation jusqu'à 24 mois.

Le montant de la bourse est établi sur base de la qualification scientifique, l'âge et la position académique ainsi que l'expérience du candidat dans la recherche et l'enseignement: 2650 euros par mois.

Les candidatures peuvent être déposées à tout moment auprès du :

Alexander von Humboldt-Stiftung (AvH)
Jean-Paul-Strasse 12
D-53173 BONN
Tél.: 00.49 (228) 83.30
Fax: 00.49 (228) 83.31.99
Site : www.humboldt-foundation.de

Le secrétariat de la Fondation doit être en possession du dossier 5 mois avant les différentes dates mentionnées relatives aux bourses pour l'Allemagne. Les candidats sont informés par la Fondation de la suite réservée à leur demande par le Comité de sélection. Les formulaires à remplir peuvent être obtenus sur le site internet mentionné ci-dessus.



X. STAGES INDUSTRIELS EN ALLEMAGNE DANS LE CADRE
DU PROGRAMME «INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR THE
EXCHANGE OF STUDENTS FOR TECHNICAL EXPERIENCE»

(IAESTE)

Le «Deutscher Akademischer Austauschdienst» (DAAD) procure, sur base de la réciprocité, dans le cadre du programme d'échanges «International Association for the Exchange of Students for Technical Experience» (IAESTE), des places de stagiaires dans des entreprises ou toutes autres institutions allemandes à des étudiants universitaires belges pour l'accomplissement d'un stage spécialisé durant les vacances.

Les stagiaires reçoivent une rémunération qui couvre leurs frais de séjour de 2.250 à 2.450 euros par mois pour les frais de voyage et d'installation.

Cet échange se fait par l'intermédiaire du comité compétent, c'est-à-dire :

VTK-IAESTE Belgium

22, J. Plateaustraat 9000 Gent

Tél.: 09/264 37 26

Courriel : iaeste@rug.ac.be

belgium@iaeste.org

Site : www.vtk.rug.ac.be/iaeste

XI. PROGRAMME SPECIAL POST-DOCTORAL « DAAD / ROCHE
DIAGNOSTICS»

Durée : 12 mois (prolongation à 24 mois possible)

Montant : 1.840 euros par mois, frais de voyage, assurances, cours de langue.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

À tout moment, auprès des postes DAAD à l'étranger ou directement auprès du DAAD en Allemagne :



DAAD, Referat 222

Postfach 20 04 04

53 134 Bonn

Tél : 0049-228-882 339

Fax : 0049-228-882 444

Courriel : pharma@daad.de

Autres informations : [_www.daad.de](http://www.daad.de) Infos für Ausländer-Förderungsmöglichkeiten-Ausschreibungen

XII. HELMHOLTZ-DAAD-FELLOWSHIPS 2014-2015

Pour diplômés et post-doctorants étrangers de haut niveau — différents programmes

Informations : <http://www.daad.de>

Infos für Ausländer – Förderungsmöglichkeiten-Ausschreibungen ou

Helmholtz Association of National Research Centres

Ahrstraße 45

D-53175 Bonn

Tél : +49 (0) 228 30818-30

Fax : +49 (0) 228 30818-30

Courriel : info@helmholtz.de

Site : <http://www.helmholtz.de>

INTRODUCTION DES DOSSIERS :

Auprès de l'Ambassade d'Allemagne à Bruxelles

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

1er décembre 2013

Les informations relatives à ces bourses peuvent être obtenues également auprès du Service culturel de l'Ambassade d'Allemagne à Bruxelles : 02/787 18 00



XIII. BOURSES DE LA DEUTSCHE BUNDESBANK

Bourses destinées aux étudiants universitaires en sciences économiques.

Les renseignements sont disponibles sur la page d'accueil

<http://www.bundesbank.de> (Jobs / Karriere)

LIENS UTILES :

Deutsche Forschungsgemeinschaft : www.dfg.de

Max-Planck-Gesellschaft : www.mpg.de

Leibniz Gemeinschaft : www.wgl.de

Stiftung der Deutschen Wirtschaft : www.sdw.org

Friedrich-Naumann-Stiftung : www.fnst.de

www.fritz-thyssen-stiftung.de

Friedrich-Ebert-Stiftung : www.fes.de

Konrad-Adenauer-Stiftung : www.kas.de

Hans-Seidel-Stiftung : www.hss.de

Heinrich-Böll-Stiftung : www.boell.de

[www.gerda-henkel-stiftung](http://www.gerda-henkel-stiftung.de)

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique

Jägerstrasse 52-53,
10117 Berlin

Tél. : 00.49 (30) 20.64.20

Fax : 00.49 (30) 20.64.22.00

Courriel : berlin@diplobel.fed.be

Site : <http://diplomatie.belgium.be/germany>

Délégation Wallonie-Bruxelles à Berlin

Jägerstrasse 52-53

10117 Berlin

Tél. : 00.49 (30) 20.61.86.410

Fax : 00.49 (30) 20.61.86.411

Courriel : walbru.berlin@snaflu.de

Site : <http://www.wbi.be/berlin>

Service culturel

Cäcilienstrasse 46 50667 KOLN

Tél. : 00.49 (221) 20.51.10

Fax : 00.49 (221) 257.54.78

Adresses en Belgique

Ambassade d'Allemagne

Rue Jacques de Lalaing 8-14
1040 BRUXELLES

Tél. : 02/787.18.00

Fax : 02/787.28.00

Courriel : info@bruessel.diplo.de

Site : <http://www.bruessel.diplo.de>

Goethe-Institut-Brüssel

58, rue Belliard

1040 BRUXELLES

Tél. : 02/230.39.70

Fax : 02/230.77.25

Courriel : info@bruessel.goethe.org

Site : <http://www.goethe.de>



AUTRICHE

Des bourses sont accordées par le Gouvernement autrichien sur une base multilatérale. Il s'agit des programmes :

- Österreich - Stipendien
- Ernst Mach - Stipendien
- Franz Werfel - Stipendien
- Lise Meitner - Stipendien

Les modalités relatives à l'octroi de ces bourses peuvent être obtenues sur le site :

<http://www.grants.at>

Les candidatures doivent être introduites auprès du:

Osterreichischer Austauschdienst
Austrian Exchange Service
Büro für akademische Mobilität (BAMO)
Ebendorferstrabe, 7
1010 Wien - Autriche
Tél. : 00/43/1/53.40.80
Fax : 00/43/1/53.408.999
Courriel : info@oerd.at
Site: www.oead.at

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Wohlebengasse 6 A
1040 Wien
Tél. : 00.43 (1) 502.070
Fax : 00.43(1)502.07.11
Courriel : vienna@diplomabel.fed.be
Site: www.diplomatie.be/viennafr

Adresse en Belgique

Ambassade de la République d'Autriche
Place du Champ de Mars, 5 — Bte 5
1050 Bruxelles
Tél. : 02/289.07.00
Fax : 02/513.66.41
Courriel : bruessel-ob@bmeia.gv.at
Site : www.aussenministerium.at/bruessel



BULGARIE

I. BOURSES DE SPECIALISATION ET DE RECHERCHE

Des bourses de recherche sont accordées pour l'année 2014-2015 dans le cadre des projets de coopération. Toute information doit être sollicitée en appelant le 02/421.82.08

CONDITIONS D'OCTROI

Être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Le montant de la bourse est déterminé par les dispositions en vigueur et indexé suivant le taux d'inflation du moment;
- assistance médicale ou assurance médicale en cas de maladie transmissible et d'urgence médico-chirurgicale comme les étudiants bulgares;
- frais de voyage aller-retour d, tarif économique : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI. I

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

II. INSTITUT FRANCOPHONE D'ADMINISTRATION ET DE GESTION (IFAG) À SOFIA

Dans le cadre de l'Accord entre WBI et l'Institut francophone d'administration et de gestion (IFAG) à Sofia, les étudiants de Wallonie-Bruxelles peuvent s'inscrire aux tests de sélection organisés annuellement par l'IFAG. Les étudiants intéressés sont invités à consulter le site INTERNET suivant: [ttp://www.ifag.auf.org](http://www.ifag.auf.org)

III. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses d'été sont octroyées pour 2014 afin de participer aux séminaires de langue et littérature bulgares. Ces séminaires sont organisés à l'Université de Sofia et à Véliko Tarnovo.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Logement, repas et études.
- Assistance médicale ou assurance médicale en cas de maladie transmissible et d'urgence médico-chirurgicale comme les étudiants bulgares.
- Frais de voyage aller-retour (avion) : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1. Auprès de WBI à l'aide du formulaire de WBI
2. Auprès de l'Ambassade de Bulgarie à Bruxelles (embassy.brussels@mfa.bg)

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Pl. Veltchova Zaveza 1
1126 Sofia
Tél. : 359 (2) 988.72.90
Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest
(accréditée pour la Bulgarie)
26-28, Stirbei Voda - District 1
Bucarest - ROUMANIE
Tél. : 40 (21) 314.06.85 ou 65

Adresse en Belgique

Ambassade de Bulgarie
Avenue Hamoir 58
1180 Bruxelles
Tél. : 02/374.59.63 - 02/374.08.66

CHINE

REMARQUE IMPORTANTE : les candidats sont priés de se conformer strictement aux dispositions prévues dans le processus de sélection des candidatures.

Bourses de spécialisation et de recherche dans le cadre du Mémoire

Des bourses de spécialisation et de recherche sont accordées pour l'année académique 2013-2014.

CONDITION D'OCTROI

Etre titulaire d'un diplôme de niveau master obtenu dans une institution d'enseignement supérieur organisée ou subventionnée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A. A CHARGE DE WBI

1. bourses d'études de 1er, 2e et 3e cycle d'une durée de 1 an minimum.

- a) Indemnité mensuelle de bourse indexée annuellement et couvrant les frais de séjour et de logement
 - Baccalauréat et maîtrise : 742,62 euros
 - 3e cycle, doctorat et post-doctorat : 905,85 euros;
- b) Prise en charge par WBI d'un billet d'avion aller-retour chaque année, en classe économique;
- c) Indemnité forfaitaire unique d'installation de 123,95 euros;
- d) Prise en charge par WBI des assurances soins de santé, rapatriement et responsabilité civile en conformité avec les règles et pratiques en vigueur sur le territoire chinois;
- e) Indemnité pour frais de livres et de déplacements intérieurs : 24,79 euros par mois avec un maximum de 247,90 euros par année académique;
- f) Prise en charge par WBI des frais de mémoire à concurrence de 185,92 euros et des frais de thèse à concurrence de 619,73 euros.

2. bourses de recherche de courte durée (1 à 3 mois).

- a) Indemnité mensuelle forfaitaire de 1300 euros couvrant les frais de séjour et de logement;
- b) Prise en charge par WBI d'un seul billet d'avion aller/retour en classe économique;
- c) Prise en charge par WBI des assurances soins de santé, rapatriement et responsabilité civile en conformité avec les règles et pratiques en vigueur sur le territoire chinois;

B. A CHARGE DES AUTORITES CHINOISES

Frais s'inscription aux cours par le biais d'une bourse d'exemption des droits d'inscription.



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Sur base d'un formulaire de candidature que vous pouvez vous procurer :

– à l'adresse courriel : j.porson@wbi.be

– par courrier : WBI — Service des Bourses, Formateurs, Lecteurs — 2, Place Saintelette,
2— 1080 Bruxelles.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Pour les bourses de longue durée : 20 février 2014

Pour les bourses de courte durée : au 1er février, 1er mai, 1er octobre 2014.

BOURSES DANS LE CADRE DE L'ACCORD AVEC LE MOST

Des bourses de recherche pourront être octroyées dans le cadre de projets de coopération retenus lors de la Commission mixte.

Pour toute information, prendre contact avec WBI.

ÉGYPTE

I. BOURSES DE SPECIALISATION ET DE RECHERCHE

Des mensualités sont susceptibles d'être octroyées pour l'année académique 2014-2015

Aucun diplôme n'est décerné à l'issue des études, les étudiants sont acceptés en qualité d'élèves libres.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : licence universitaire ou l'équivalent dans l'enseignement supérieur.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES (sous réserve de modifications)

- Montant mensuel de la bourse : 150 L. Eg.
- Frais de livres : 20 L. Eg par année académique.
- Inscription aux cours : à charge du pays d'accueil.
- Logement : à charge du boursier.
- Assurance médicale : (soins en hôpitaux universitaires) à charge du pays d'accueil.
- Frais de voyage : à charge de WBI, aller-retour par avion (classe économique).
- Dispositions particulières : allocation unique d'installation de 120 L. Eg. pour un séjour de 8 mois, réduite proportionnellement pour les séjours plus courts (d'un minimum de 3 mois, sauf bourses de recherche).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
20, Kamel el Shennawy street, 20
Garden City - Bte postale 37 - Le Caire 11511
Tél. : (00-202) 279 474 96/94/95
Fax : (00-202) 227 943 147
Courriel : cairo@diplobel.fed.org
Site : www.diplomatie.be/cairofr

Adresse en Belgique

Ambassade de la République arabe d'Égypte
Avenue de l'Uruguay, 19
1000 Bruxelles
Tél. : 02/663.58.00 / 20 / 28
Fax : 02/675.58.88
Courriel : eg.sec.be@hotmail.com
Site : www.egyptembassy.org



ESPAGNE

BOURSES DE SPÉCIALISATION, DE RECHERCHE ET BOURSES D'ÉTÉ

La procédure, à caractère universel, est applicable à tous les pays.

Tout renseignement relatif aux durées de bourses, conditions d'octroi, dispositions financières et délais d'introduction des candidatures peut être obtenu auprès du Service culturel de l'Ambassade d'Espagne à Bruxelles ou sur le site :

<http://www.becasmae.com>

Les futurs dossiers de candidature pour l'année académique 2014-2015 devront être introduits directement via le site internet espagnol :

<http://www.becasmae.es>

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
18 Paseo de la Castellana (6e étage)
Madrid 28046
Tél. : 00.34 9 (1) 577.63.00
Fax : 00.37 9 (1) 431 81 66
Courriel : madrid@diplobel.fed.be
Site : www.diplomatie.be/madridfr

Adresse en Belgique

Ambassade d'Espagne
Rue de la Science, 19
1040 Bruxelles
Tél. : 02/230.03.40
Fax : 02/230.93.80
Courriel : emb.bruselas@maec.es



ESTONIE

I. BOURSES DE RECHERCHE OU BOURSES DE SPÉCIALISATION

Des bourses de spécialisation ou de recherche peuvent être accordées pour 2014-2015.

Des informations peuvent être demandées au Service des Bourses, Formateurs, Lecteur - Angélique DERUYSS-CHER (Tél.: 02/421.82.08).

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Formation gratuite dans des universités publiques.
- Bourse mensuelle de 287,60 à 383,47 euros pour le logement et l'alimentation.
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion classe économique).

CONDITIONS D'OCTROI

Etre titulaire d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent de niveau master.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1er décembre 2013.

II. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont accordées en 2014 pour suivre un stage de langue et de culture estoniennes à l'Université pédagogique de Tallinn ou à l'Université de Tartu.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Frais de logement.
- Frais d'inscription.
- Frais de nourriture.
- Frais de participation aux excursions organisées pendant les cours d'été.



-
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion classe économique).
 - Assurance sociale à l'exception des prothèses et des maladies chroniques.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Rataskaevu, 2
EE - 10123 Talinn -Estonie
Tél. : 00.372. 627.41.00 à 09
Fax : 00.372. 644.01.22
Courriel : talinn@diplomel.be

Adresse en Belgique

Ambassade d'Estonie
Rue Isidore Gérard, 1
1160 Bruxelles
Tél. : 02/779.07.55
Fax : 02/779.28.17
Courriel : saatkon@estemb.be
Site : <http://www.estemb.be>

Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie
(accréditée en Estonie)
Ulica Skorupki, 5
00-546 Varsovie (Pologne)
Tél. : 00.48 (22) 583.70.01
Fax : 00.48 (22) 583.70.03
Site : <http://www.wbi.be/varsovie>
Courriel : walbru@varsovie.pl



ÉTATS-UNIS

I. COMMISSION FOR EDUCATIONAL EXCHANGE BETWEEN THE UNITED STATES OF AMERICA, BELGIUM AND LUXEMBURG

La Commission administre le programme de bourses d'études FULBRIGHT.

La Commission offre chaque année environ 35 bourses pour étudier, enseigner ou effectuer des recherches aux Etats-Unis. Les bourses sont réservées aux citoyens belges et luxembourgeois qui possèdent un diplôme post secondaire (au moins équivalent à une licence ou un master) avec d'excellents résultats et qui souhaitent poursuivre des études universitaires, effectuer des recherches post-doctorales ou à des enseignants universitaires. Il existe aussi des programmes spéciaux d'assistant de langue (en français et en allemand) et de professeur d'anglais dans le secondaire ainsi que des bourses d'études en droit, affaires, journalisme, sciences et ingénierie. Pour les étudiants, chercheurs ou en études postdoctorales de n'importe quel pays européen, le programme également financé par les Etats-Unis et l'Union européenne «Schuman-Fulbright» offre des bourses à ceux qui étudient l'intégration européenne et les affaires transatlantiques.

Les bourses peuvent couvrir un large éventail de besoins depuis les frais de voyage jusqu'à la prise en charge d'une année académique complète.

Les citoyens autres que belges ou luxembourgeois sont invités à contacter la Commission FULBRIGHT de leur pays. La Commission est en effet présente dans 160 pays (Consulter le site internet de la Commission).

LES CANDIDATS DOIVENT

- démontrer leur excellence académique;
- être interviewés individuellement en anglais;
- être aptes à tirer profit de l'opportunité académique qui leur est offerte;
- être de bons ambassadeurs de leur pays d'origine pendant leur séjour aux Etats-Unis.

Comme l'un des objectifs fondamentaux du Programme d'échanges FULBRIGHT est d'accroître la compréhension entre les peuples des pays concernés, le Comité directeur donne la préférence aux candidats qui n'ont pas eu l'occasion de vivre aux Etats-Unis. Les bénéficiaires de bourses doivent revenir dans leur pays d'origine pendant au moins deux ans après leur séjour.

AUTRES SPÉCIFICITÉS

* Les départs se situent généralement entre le 1er août et le 31 mars;



* Les boursiers doivent voyager exclusivement avec un visa « Exchange Visitor »;

* Les candidats doivent introduire une «Preliminary Application» auprès de la Commission, dès que possible, pour que leur éligibilité puisse être examinée (parcours académique, projet, connaissance de l'anglais figurent parmi les facteurs d'éligibilité);

* Les «detailed final applications» doivent être introduites pour l'une des quatre échéances suivantes : 15 septembre (sciences et ingénierie), 15 octobre (bourses d'Harvard uniquement, journalisme), 15 janvier (assistants de langue), 1er mars (chercheurs post doctoraux et «Schuman-Fulbright»), 30 avril (étudiants dans tous les domaines).

Pour toute information, il y a lieu de contacter directement la Commission :

<http://www.fulbright.be>

Commission for Educational Exchange between the USA, Belgium and Luxembourg

Boulevard de l'Empereur, 4

B-1000 Bruxelles

Tél. : de 14:00 à 16:00 : 02/519.57.72 Fax : 02/519.57.73

courriel : fulbright.advisor@kbr.be

II. THE BELGIAN AMERICAN EDUCATIONAL FOUNDATION, Inc. (B.A.E.F.)

Cette fondation belgo-américaine fondée en 1920 par le Président Hoover, a pour objet de favoriser l'esprit d'amitié et d'entente entre les peuples belge et américain et de promouvoir la poursuite d'études ou de recherches pour des étudiants ou chercheurs grâce à son programme de bourses d'échange.

La Fondation offre chaque année une soixantaine de bourses pour étudier (Fellowship for graduate study) ou effectuer des recherches (Fellowship for doctoral fellows et postdoctoral fellows) aux Etats-Unis. Les bourses sont réservées aux étudiants ou chercheurs ayant un diplôme du second cycle (au moins équivalent à une licence ou un master) avec d'excellents résultats et qui souhaitent poursuivre des études universitaires ou effectuer des recherches doctorales ou postdoctorales.

Les différentes bourses de la B.A.E.F. :

- bourses d'études (graduate studies) en vue de l'obtention d'un master;
- bourses de recherche doctorales ou postdoctorales dans l'unité de recherche de votre choix;
- bourses postdoctorales «Désiré Collen» dans le domaine de la recherche biomédicale ou biotechnologie;
- bourses postdoctorales Benedictus, gérées par la Fondation Roi Baudouin, dans le domaine de l'ingénierie biomédicale.



-
- bourses de musique pour un mastere en musique;
 - bourses spécifiques pour les masteres en business et administration (MBA), qui se concrétisent à travers l'octroi d'un prêt sans intérêt pour couvrir les frais des deux années d'études. Celui-ci devra être remboursé par le candidat dans les cinq années qui suivent sa diplomation.

LES CANDIDATS DOIVENT

- démontrer leur excellence académique;
- être interviewés individuellement en anglais;
- être aptes à tirer profit de l'opportunité académique qui leur est offerte;
- être de bons ambassadeurs de leur pays d'origine pendant leur séjour aux Etats-Unis ou en Belgique et vice-versa.

AUTRES SPÉCIFICITÉS

* Les candidats doivent introduire une « preliminary application » auprès de la B.A.E.F., dès que possible, pour que leur éligibilité puisse être examinée (l'excellence de leur parcours académique ainsi que leur projet figurent parmi les facteurs d'éligibilité).

* Les « final applications » doivent être introduites pour le 31 octobre de l'année précédant leur départ. Exception est faite pour les MBA et masters similaires, pour lesquels la date limite est le 30 avril de l'année de leur départ, car le candidat doit démontrer la preuve de son acceptation auprès d'une des universités reprises dans la liste de l'annonce de la bourse.

* Les départs se situent entre le 1er juillet et le 31 décembre.

Pour toute information, il y a lieu de consulter le site ou de contacter directement la B.A.E.F. (Belgian American Educational Foundation, Inc.) par courriel ou par téléphone (voir ci-dessous).

DISPOSITIONS FINANCIERES

1. Fellowships for graduate study in the USA :

- Master : 46.000 dollars
- Ph.D : 51.000 dollars

2. Fellowships for research in the USA

- For doctoral felleows : 21.000 dollars
- For postdoctoral felleows : 35.000 à 40.000 dollars

INTRODUCTION DES CANDIDATURES ET DELAIS

auprès de la BAEF, avant le 1er octobre de l'année précédant l'année académique du séjour aux Etats-unis.



Adresses à l'étranger

- Ambassade de Belgique

3330 Garfield Street

N.W. Washington D.C. 2008

Tél. : 00(202)333-6900

Courriel : washington@dipobel.fed.be

- Belgian information Service

50 Rockefeller Plaza

New York, 10020

Tél. : 00.1.212/586-5110

Adresses en Belgique

Commission for Educational Exchange between
the USA, Belgium and Luxemburg

Bibliothèque royale Albert 1er

4, bd de l'Empereur (6e ét.) - 1000 Bruxelles

Tél. : (14h à 16h30) 02/519.57.72

Courriel : fulbright.advisor@kbr.be

Site : <http://www.fulbright.be>

Belgian American Educational Foundation

Rue d'Egmont 11 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02/513.59.55

Fax : 02/672.53.81

Courriel : mail@baef.be

Site : <http://www.baef.be>



FINLANDE

Les candidats à une bourse en Finlande sont priés de prendre contact avec WBI (Madame Véronique DUCORNEZ - 02/421.82.03- v.ducornez@wbi.be).

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Kallioliinantie 5
00140 Helsinki 14
Tél. : 00.358 (9) 17.04.12
Fax : 00.358 (9) 62.88.42
Courriel : helsinki@diplomatie.fed.be
Site : diplomatie.fed.be/helsinki.fr

CIMO

Courriel : cimoinfo@cimo.fi
Sites : <http://www.cimo.fi>
<http://studyinfinland.fi>

Adresse en Belgique

Ambassade de Finlande
Avenue de Cortenberg, 80, bte 6
1000 Bruxelles
Tél. : 02/287.12.12 Fax : 02/287.12.00
Courriel : sanomat.bry@formin.fi
Site : <http://www.finlande.be>



FRANCE

I. BOURSES DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE SCIENTIFIQUE

Des mensualités de recherche peuvent être accordées dans le seul cadre de l'accord de coopération scientifique (Programme Hubert CURIE) :

Date de dépôt des candidatures pour un projet en 2015 : 31 mai 2014 . La sélection des projets a lieu fin 2013.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Variables.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les candidatures seront déposées auprès de WBI (service géographique France) uniquement dans le cadre des projets de coopération scientifique, entre laboratoires et autres, par l'intermédiaire des universités francophones et/ou centres de recherches.

II. BOURSES ARTISTIQUES

WBI prévoit, dans le cadre de ses relations bilatérales pour l'année 2014 des bourses de courte durée (minimum 1 à 3 mois) destinées à des artistes en mobilité, professionnels en vue de promouvoir la création artistique et culturelle. Il s'agit d'un séjour de travail, de création de courte durée (et non pas de formation).

Une de ces mensualités est réservée à un jeune (18 à 35 ans) en devenir professionnel.

DISPOSITIONS FINANCIERES

A charge de WBI :

Frais de voyage (train 2e classe)

Allocation d'un montant mensuel de 872,55 euros (à titre indicatif).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

15 novembre 2013 au plus tard pour les séjours prévus en 2014

15 novembre 2014 au plus tard pour les séjours prévus en 2015



CONDITIONS

Les candidats doivent :

- avoir achevé leurs études, être engagés dans la vie professionnelle ou être inscrits en formation complémentaire de spécialisation et justifier les travaux antérieurs.

Conditions d'octroi :

Les mensualités de bourse (minimum 1 à 3 mois) sont prioritairement allouées en vue de promouvoir la création artistique et culturelle dans le cadre de l'accord-cadre de coopération conclu avec la France.

L'octroi de bourses dans le cadre de séjours en résidences d'artistes en France peut s'envisager pour autant que l'institution d'accueil soit reconnue par le Ministère français de la culture.

Le dossier est examiné par des experts du secteur qui se prononcent sur la qualité du projet, la vérification des critères de recevabilité ayant été accomplie préalablement.

III. LA CITE INTERNATIONALE DES ARTS

Une année sur deux, la Fédération Wallonie-Bruxelles permet à un artiste de toute discipline de louer à ses propres frais un studio à la Cité internationale des Arts à Paris, à des conditions locatives avantageuses.

Pour l'année académique 2013-2014, ce sera la Communauté flamande qui bénéficiera du dispositif.

DISPOSITIONS FINANCIERES

A titre indicatif, le loyer mensuel pour l'année 2013 dépendait de la durée de la résidence. Par exemple, le loyer était de 535 € pour un séjour de 1 mois; 460 € pour 2 mois; 435 € pour 3 mois; 425 € pour 4 ou 415 € pour 5 mois de résidence.

IV. CENTRE INTERNATIONAL D'ACCUEIL ET D'ECHANGES DES RECOLLETS

Cet ancien couvent situé à Paris dans le 10^e arrondissement à proximité de la gare de l'Est est devenu aujourd'hui un centre international d'accueil à vocation scientifique et culturelle.

Wallonie-Bruxelles International propose la mise à disposition, en fonction des disponibilités, pour des périodes allant de 1 à 4 mois, d'un logement (studio de 26 m) au centre international d'accueil et d'échanges et ce, pour des projets à vocation culturelle.

DISPOSITIONS FINANCIERES

La location mensuelle est de 838,20 euros TTC dont la moitié est prise en charge, à l'issue d'une procédure de sélection, par WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Pour le 1^{er} semestre 2014 : avant le 15 novembre 2013

Pour le 2^e semestre 2014 : avant le 31 mai 2014

Les candidats doivent :

- avoir achevé leurs études ;
- être engagés dans la vie professionnelle ou être inscrits en formation complémentaire de spécialisation ;
- justifier les travaux antérieurs.

Conditions d'octroi :

Les candidats doivent rentrer le formulaire ad hoc à demander à l'adresse suivante : Brigitte BOULET : b.boulet@wbi.be dûment complété dans les délais indiqués ci-dessus.

Le récipiendaire s'engage à verser la totalité de la location mensuelle de 838,20 euros pour la durée de son séjour. Sur base de la preuve de son acquittement et des obligations découlant de la location, WBI remboursera le récipiendaire de la moitié du loyer.

V. CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS (CIUP) - FONDATION BIERMANS-LAPÔTRE

La Fondation Biermans-Lapôtre à Paris (Maison des Étudiants belges et luxembourgeois) a été fondée en 1926 et est située dans le parc de la Cité Internationale Universitaire de Paris (C.I.U.P.); un campus international universitaire au sud de Paris.

Cette Fondation héberge en permanence depuis 1927 plus de 200 étudiants, chercheurs et professeurs venus de tous les horizons.

La Maison est une institution universitaire de caractère particulier. Les 201 chambres individuelles ou doubles et les 18 studios ont été complètement rénovés en 2000 et adaptés à l'infrastructure moderne exigée. Vous pouvez obtenir un logement dans la Maison même, ou dans le cadre d'un échange, dans une autre Maison de la C.I.U.P.

Les étudiants et chercheurs issus d'universités belges et luxembourgeoises y sont admis en priorité sur présentation d'un titre universitaire ou assimilé pour continuer leurs études ou leur recherche dans une institution reconnue à Paris ou pour suivre des études qui n'existent pas en Belgique.



1) BOURSES D'ETUDES ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE (15 MENSUALITES)

La Fondation Biermans-Lapôte (maison des étudiants belges et luxembourgeois) au sein de la Cité internationale universitaire de Paris met à concours un certain nombre de bourses d'études Biermans-Lapôte, dont la durée varie de 1 à 3 mois.

La bourse d'études comprend :

Une indemnité de voyage et de séjour de 700 euros par mois, payable à Paris (cette somme peut être adaptée en fonction d'autres revenus éventuels perçus simultanément par le/la candidat(e)).

Le logement gratuit en chambre individuelle à la Fondation Biermans-Lapôte durant la période considérée (valeur 630 euros/mois).

A) Bourse Artistique

Pourront être candidats celles et ceux qui :

- suivent une formation artistique dans l'enseignement supérieur soit en Belgique ou au Luxembourg, soit résidant en Belgique ou au Luxembourg, soit belge ou luxembourgeois ;
- peuvent présenter un projet artistique justifiant un séjour à Paris de la durée proposée ;
- dont la candidature est soutenue par deux professeurs de l'enseignement supérieur artistique.

B) Bourse pour les Doctorants / post doctorants et/ou chercheurs

Pourront être candidats celles et ceux qui :

- ont obtenu leur diplôme de deuxième et troisième cycle dans les trois dernières années (ou seront en dernière année de 2ème cycle dans l'année pour laquelle ils sollicitent la bourse)
- se sont distingués par l'excellence des résultats universitaires ;
- peuvent présenter un projet de recherche justifiant un séjour à Paris de la durée proposée ;
- dont la candidature est soutenue par deux professeurs de l'enseignement supérieur ;
- ne disposent pas de bourse pour le projet et la période sollicités (la bourse n'est pas cumulable).

Les titulaires s'engagent à :

- séjourner à la Fondation Biermans-Lapôte pour la durée de la bourse d'étude et à en respecter le règlement d'ordre intérieur ;
- Etudiants en Arts : à présenter, à la fin de leur séjour à la fondation, un spectacle ou une exposition ;
- Pour les doctorants/post doctorants et/ou chercheurs : faire approuver par le directeur de thèse ou de recherche, en fin de séjour – ou tous les 3 mois, suivant la durée du séjour -, un rapport sur l'avancement de la recherche et à en laisser copie au directeur de la Fondation Biermans-Lapôte;

La bourse d'études ne comprenant pas la couverture « sécurité sociale » et « assurance-maladie », les candidats devront, dès lors, être « à charge » d'un tiers ou assurer eux-mêmes la couverture nécessaire.

B) Introduction des candidatures

Les candidatures sont attendues à l'adresse suivante : courtsejour@fbl-paris.org.

Les candidats seront avertis sept jours après leur demande.

Les dossiers doivent comprendre le formulaire de candidature, un résumé de maximum 3 pages du mémoire de master ou du travail de fin d'études.

2) RESIDER A LA FBL

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Si vous souhaitez vous inscrire, vous devez impérativement être titulaire d'un diplôme de bac+3 ou son équivalence.

Par ailleurs, pour tout séjour, une pré-inscription doit être faite sur le site du workflow de la CIUP : <http://workflow.ciup.fr/citeu/site/login.php>

2.1. LONGS SEJOURS (+ 93 jours) :

Les admissions des étudiants belges pour un long séjour débutant au premier semestre de l'année académique doivent être faites en adressant une demande à la :

FONDATION UNIVERSITAIRE

Rue Egmont 11 - B-1000 BRUXELLES

Tél : 00 322/545.04.00 - Fax : 00 322/513.64.11

fu.us@universityfoundation.be



Les admissions pour un long séjour débutant au second semestre de l'année académique ou en cours d'année, doivent être faites en adressant une demande exclusivement par mail à la :

FONDATION BIERMANS-LAPOTRE

9 A Boulevard Jourdan - F - 75014 PARIS

Tél : 00 33 01 40 78 72 00 - Fax : 00 33 01 45 89 00 03

admin@fbl-paris.org

2.1.1 Résidents-Étudiants (master et doctorants) :

- Être âgé de moins de 30 ans et avoir atteint le niveau Bac+3 ou son équivalence, c'est-à-dire, posséder un grade ou un titre sanctionnant des études de premier cycle dans l'enseignement universitaire ou assimilé;
- Fournir la preuve d'une inscription régulière pour un second ou un troisième cycle dans une université de Paris ou un établissement d'enseignement supérieur;
- S'engager à résider au moins quatre mois consécutifs dans la Fondation durant l'année académique (du 1er septembre au 31 juillet). Les boursiers de programmes européens (Socrates, Erasmus, ...) peuvent obtenir une dérogation en matière de durée de séjour;
- La durée totale d'un séjour en tant que résident-étudiant à la C.I.U.P. est de trois années académiques maximum.

2.1.2. Résidents post-doctorants ou chercheurs :

- être titulaire d'un doctorat universitaire;
- ne pas avoir résidé à la C.I.U.P. en tant que résident-étudiant depuis au moins trois ans ;
- être admis pour un projet postdoctoral dans une université parisienne (Paris, Créteil, Versailles) ou dans un institut scientifique relevant des Ministères de l'Education nationale, de la Recherche et de l'Industrie ou d'un autre ministère;
- s'engager à résider au moins trois mois consécutifs à la Fondation.
- La durée totale du séjour (de date à date) en tant que résident-postdoctorant à la C.I.U.P. ne peut dépasser deux ans. .



2.1.3. Résidents-stagiaires :

- pouvoir justifier de deux années d'activité professionnelle dans le domaine de ses études;
- produire une attestation de stage, une convention de stage d'enseignement ou de recherches dans une institution d'enseignement supérieur, de recherche ou dans une société de la région parisienne;
- s'engager à résider au moins trois mois consécutifs à la Fondation.
- La durée totale du séjour (de date à date) en tant que résident-stagiaire à la C.I.U.P. ne peut dépasser deux ans.

2.1.4. Tarifs (en euros) : applicables à partir du 01 septembre 2013

1. Pour les nouveaux admis, la Fondation a mis en place un système de réduction de redevance pour les étudiants admis par le biais des commissions d'admission belges et luxembourgeoises, valable pour une année, à raison de 100 euros par mois et sur base des revenus. Pour de plus amples informations, merci de consulter le site <http://www.fbl-paris.org/>

Chambres	Individuelle	Double	Studio
Etudiants-Formation initiale et/ou stagiaires	450 euros	650 euros	820 euros
Chercheurs et Post-doc	575 euros	725 euros	870 euros

2.2. COURTS SEJOURS (- 94 JOURS) :

Les personnes souhaitant être hébergées à la Fondation dans le cadre d'un séjour à caractère universitaire, de recherche, séminaire, conférence, linguistique ou stage de moins de 94 jours, doivent s'adresser à :

FONDATION BIERMANS-LAPOTRE

9 A Boulevard Jourdan - F - 75014 PARIS

Tél : 00 33 01 40 78 72 00) - Fax : 00 33 01 45 89 00 03

courtsejour@fbl-paris.org



Tarifs et conditions pour les séjours de courte durée

ChambreS	Par nuit (en euros)		Par semaine complète(en euros)		Par mois complet (en euros)	
	Etu- dians	Cher- cheurs et post-doc	Etudiants	Chercheurs et post-doc	Etudiants	Chercheurs et post-doc
Chambre individuelle	50	60	250	300	630	856
Chambre double (2 personnes)	60	72	300	350	760	912
Studio (2 personnes)	70	84	360	432	910	1092

Après étude de votre dossier, vous recevrez un email de confirmation de la Fondation.

2.2.1. Tarifs (en euros) : applicables à partir du 01/09/2013

Redevances	par nuit	par semaine complète	par mois complet
chambre individuelle	55,00	275,00	695,00
chambre double	65,00	325,00	825,00
studio (2 personnes)	75,00	375,00	945,00

2.3. GROUPES

De mai à septembre, la Fondation Biermans-Lapôte héberge des groupes pour des séjours de courte durée (- 94 jours) à caractère universitaire, linguistique et culturel. Pour connaître nos disponibilités, merci d'adresser votre demande par email à courtsejour@fbl-paris.org en précisant :

- Les dates précises et la raison du séjour;
- Le nombre de chambres/studios souhaité.



3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Fondation Biermans-Lapôte - Maison des Etudiants belges et luxembourgeois à la Cité Internationale universitaire de Paris

Monsieur Jos Aelvoet – Directeur , Monsieur Claude Gonfroid – Directeur-Adjoint

9 A Boulevard Jourdan - 75014 Paris – France

Tél : 00 33 (1) 40 78 72 00 - Fax : 00 33 (1) 45 89 00 03

Site : <http://www.fbl-paris.org/>

Cité internationale universitaire de Paris – CIUP

17 Bd Jourdan - 75014 PARIS

Tél : 00 33 (1) 44 16 64 00

Site : <http://www.fbl-paris.org/>



Ambassade de Belgique
9, rue de Tilsitt
Paris - cedex 17 - France
Tél. : 0033 (1) 44 09 39 39
Fax : 0033 (1) 47 54 07 64

Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Paris
274, boulevard Saint-Germain
75007 Paris - cedex 07 - France
Tél. : 0033 (1) 53 85 05 10
Fax : 0033 (1) 40 62 97 53

Centre Wallonie-Bruxelles à Paris
7, rue de Venise
75004 Paris – France
Tél. : 0033 (1) 53 01 96 96
Fax : 0033 (1) 48 04 90 85
E-mail : info@cwbf.fr
Site : <http://www.cwbf.fr>

Fondation Biermans-Lapôte
Maison belge à la Cité Universitaire de Paris
Monsieur Jos AELVOET, Directeur, et
Monsieur Claude GONFROID, Directeur adjoint
9a, boulevard Jourdan
75690 Paris Cedex 14 – France
Tél. : 0033 (1) 40 78 72 00
Fax : 0033 (1) 45 89 00 03
Site : <http://www.fbl-paris.org/>

Agence Edufrance : <http://www.edufrance.fr>



GRÈCE

Remarque importante : cette offre est faite sous réserve de la confirmation de la partie grecque. Il vous est loisible de contacter Madame Véronique DUCORNEZ à ce sujet (v.ducornez@wbi.be) pour autant que le délai du 1er décembre 2013 ne soit pas dépassé.

I. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses peuvent être octroyées pour l'été 2014 afin de permettre à des candidats de suivre les cours de langue et culture helléniques.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Une subvention sera accordée par la partie d'accueil déterminée par les services compétents et qui couvrira les frais de séjour (logement, nourriture, manifestations culturelles). Ces moyens seront directement versés aux organisateurs du séminaire.
- Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits en cas d'urgence.
- Frais de voyage : à charge de WBI, avion aller-retour (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

II. AUTRES BOURSES

Des bourses en vue de poursuivre des études postdoctorales et doctorales ou des recherches post-doctorales ainsi que pour des séminaires en langue et culture grecques peuvent être octroyées par le Gouvernement grec, d'une part, et par la Fondation Alexandre A. Onassis, d'autre part; cette Fondation accorde également des subventions de recherche à des artistes. Ces bourses sont accordées sur une base multilatérale aux ressortissants d'un certain nombre de pays dont ceux de l'Europe occidentale.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Pour les bourses du Gouvernement grec, les informations relatives aux critères d'octroi et procédures peuvent être obtenues auprès du :

State Scholarships Foundation
14, Lyssikratous Str.
10558 Athènes -Grèce
Tél. : 00.30 (210) 372.63.00
Fax : 00.30 (210) 322.18.63 ou 331.27.59
Site : <http://www.iky.gr>

Pour les bourses et subventions de la Fondation Alexandre S. Onassis, les informations relatives aux critères d'octroi et procédures peuvent être obtenues auprès de :

Fondation Alexandre S. Onassis
56, Amalias Ave.
10558 Athènes -Grèce
Tél. : 00.30.(210) 37.13.000
Fax : 00.30.(210).37.13.013
Site : <http://www.onassis.gr>

Les candidats à ces bourses sont priés de prendre contact avec les institutions grecques concernées afin de connaître la date limite d'introduction des candidatures.

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Odos Sékéri 3
10671 Athènes
Tél. : 00.30(210) 36.17.886
Fax : 00.30(210) 36.04.289
Courriel : athens@diplobel.org

Adresse en Belgique

Ambassade de Grèce
Rue des Petits Carmes, 10
1000 Bruxelles
Tél. : 02/545.55.00
Fax : 02/545.55.85
Courriel : ambagre@skynet.be

Ministère de l'Éducation : <http://www.ypepth.gr>



HONGRIE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION ET DE RECHERCHE

Des bourses de spécialisation ou de recherche peuvent être accordées pour 2014-2015.

Des informations peuvent être demandées au Service des Bourses, Formateurs, Lecteurs - Angélique DERUYSSCHER (tél.: 02/421.82.08).

Ces bourses concernent tant des programmes en sciences humaines que fondamentales ou appliquées, ainsi que les études artistiques.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : niveau universitaire ou équivalent dans l'enseignement supérieur ou artistique.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : sous réserve, de 39.600 HUF à 118.800 HUF.
- Frais de scolarité : à charge du pays d'accueil (à l'exception des cours d'universités privées ou dans les universités où certains cours sont à des tarifs élevés).
- Assurance scolaire (à l'exception des maladies chroniques) : à charge du pays d'accueil.
- Frais de voyage : à charge de WBI, aller-retour par avion (classe économique) de capitale à capitale.
- Déplacements à l'intérieur du pays justifiés par le programme de travail : à charge du pays d'accueil.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Le candidat devra envoyer à WBI le formulaire ad hoc et en ligne sur le site : www.scholarship.hu

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

1^{er} décembre 2013

II. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont octroyées pour l'été 2014. Les cours auxquels peuvent participer les boursiers de la Communauté française sont :

- Université d'été à Esztergom (méthode Kodaly).
- Cours de langue et culture hongroises à Debrecen.
- Séminaire Bela Bartok.



DURÉE

1 mois.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Inscription aux cours : à charge du pays d'accueil.
- Logement : à charge du pays d'accueil.
- Repas : à charge du pays d'accueil.
- Argent de poche: 300 Ft/jour: à charge du pays d'accueil.
- Frais de voyage : à charge de WBI, aller-retour par avion (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI et en ligne sur le site : www.scholarship.hu

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Buda Business Center
1027 Budapest I
Tél. : 00.36(1)457.99.60
Fax : 00.36(1)376.15.66

Adresse en Belgique

Ambassade de la République de Hongrie
44, Avenue Vert Chasseur
1180 Bruxelles
Tél. : 02/348.18.00
Fax : 02/347.60.28



ISRAEL

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION

Des bourses sont octroyées pour l'année académique 2014-2015.

DURÉE DE LA BOURSE

Une année académique (9 mois)

CONDITIONS D'OCTROI

- Limite d'âge : 35 ans.
- Connaissances linguistiques : une bonne connaissance de l'anglais est indispensable (surtout dans le domaine scientifique; connaissance de l'hébreu si nécessaire pour suivre les cours de spécialisation souhaités).
- Diplôme requis : diplôme universitaire.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : 500 \$ en Shekels (ajusté périodiquement au coût de la vie).
- Dispense des frais de scolarité (inscription, frais de thèse).
- Logement à la cité universitaire aux mêmes conditions que les étudiants israéliens.
- Assurance maladie : à charge du pays d'accueil (excepté les soins dentaires et maladies chroniques).
- Frais de voyage aller-retour par avion (classe économique) : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er novembre 2013

REMARQUES

1. Les bourses de spécialisation et de recherche ne seront accordées que pour autant que le programme des candidats s'effectue dans l'une des universités ci-après :
 - Université hébraïque de Jérusalem,
 - Université de Tel-Aviv,
 - Université de Bar-Ilan à Ramal-Gan,



-
- Institut Weizman à Rehovot,
 - Technion (Institut israélien de technologie) de Haïfa,
 - Université de Haïfa,
 - Académie de Musique Rubin à Jérusalem ou à Tel-Aviv,
 - Académie de Musique de Rehovot.
2. Frais de cours d'enseignement de la langue hébraïque (si nécessaire) : à charge du pays d'accueil.

II. BOURSES DE RECHERCHE

Des «mois-chercheurs» sont octroyés pour l'année 2014.

DURÉE DE LA BOURSE

1 mois minimum.

DOMAINES PRIORITAIRES

Projets de coopération scientifique.

CONDITIONS D'OCTROI

- Limite d'âge : 35 ans.
- Connaissances linguistiques : anglais.
- Diplôme requis : diplôme universitaire.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- à charge du pays d'accueil : - Montant mensuel de la bourse : 800 \$ en Shekels.
 - Inscription aux cours.
 - Assurance maladie (excepté soins dentaires et maladies chroniques).
- à charge de WBI : - Frais de voyage aller-retour (avion classe économique).
- à charge du boursier : - Logement.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er novembre 2013.

III. BOURSES D'ÉTÉ

Cours intensif d'hébreu (bourses «Oulpan»)

Cours organisés par l'Université hébraïque de Jérusalem. Bourses octroyées durant l'été 2014.

DURÉE

2 mois.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

à charge du pays d'accueil : – Montant de la bourse : 1100 Shekels.

– Inscription aux cours.

– Assurance médicale.

à charge de WBI :

– Frais de voyage aller-retour (avion cl. économique).

à charge de l'étudiant :

– Logement : à la cité universitaire.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er novembre 2013.

REMARQUES

Un diplôme de 2^{ème} cycle (licence ou master universitaire) est requis. Les autorités israéliennes accordent la préférence aux candidats qui n'ont pas bénéficié de bourse dans les années antérieures.

IV. COURS D'ÉTÉ

Université hébraïque de Jérusalem ou une école des Beaux-Arts (sous réserve).

DURÉE

1 mois.

CONDITIONS D'OCTROI

Identiques à celles des cours de langue et de littérature.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

à charge du pays d'accueil : – Montant de la bourse : 500 \$ en Shekels.

– Inscription aux cours.

– Assurance médicale.

à charge de WBI :

– Frais de voyage aller-retour (avion classe économique).

à charge de l'étudiant :

– Logement : à la cité universitaire.



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Après de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er novembre 2013.

REMARQUE

Les mensualités des bourses sont versées en «Shekels» (monnaie nationale).

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Abba Hillel Silver St. 12,15 th Floor
Ramat Gan (Tel-Aviv) - 52506
Tél. : 00.972 (3) 613.81.30
Fax : 00.972 (3) 613.81.60
Courriel : telaviv@diplobel.fed.be

Adresse en Belgique

Ambassade d'Israël
Avenue de l'Observatoire, 40
1180 Bruxelles
Tél. : 02/373.55.00
Fax : 02/373.56.17
Courriel : administration@brussels.mfa.gov.il
Site: www.ambisrael.be



ITALIE

Bourses du Collegio dei Fiamminghi - Fondation Jean JACOBS

Le Collège dei Fiamminghi de Bologne rattaché à l'Université de Bologne est susceptible d'offrir chaque année deux bourses à des étudiants ou chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la période d'octobre à juillet pour y poursuivre une spécialisation post-universitaire (master, recherches doctorales ou postdoctorales). Il est possible de diviser ces bourses.

L'octroi de celles-ci implique la mise à disposition d'une chambre simple et d'une bourse de 7.000 euros, payable en trois tranches.

Il y a lieu, pour les candidats, d'obtenir une invitation d'un professeur du Collège de Bologne. Toutes les disciplines enseignées au Collège sont acceptées.

Les candidatures seront adressées au Président du Conseil des Recteurs.

CRef Conseil des Recteurs
Rue d'Egmont 5 - 1000 Bruxelles
Tél. 02/504.92.11 (Poste 300)
Site : <http://www.cref.be>

Personnes de contact :
andrea.zanotti@unibo.it
geraldina.boni@unibo.it

Plus d'infos ?

http://www.collegiodeifiamminghi.it/index.php?option=com_content&view=article&id=73&Itemid=80&lang=fr



VAL D'AOSTE

COLLÈGE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES FÉDÉRALISTES.

Les sessions d'été ont été suspendues et remplacées par le «DESS - Master en géopolitique», organisé en collaboration avec l'Université de la Sorbonne de Paris.

UNIVERSITÉ DE LA VALLÉE D'AOSTE

La Région autonome de la Vallée d'Aoste s'engage à offrir des bourses auprès de l'Université de la Vallée d'Aoste, dont la quantité et la typologie sont définies annuellement.

CONDITIONS D'OCTROI

Être titulaire d'une maîtrise ou équivalent professionnel en géographie, aménagement, histoire, droit, sciences politiques ou économie.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION

Avant le 1er décembre 2013.

INFORMATION

Site : www.aostesorbonne.org

Adresses à l'étranger

- Région autonome de la Vallée d'Aoste

250, Corso Saint-Martin de Corléans

11100 Aoste

Tél. : 00/39/0165/27.58.41

Fax : 00/39/0165/27.58.40

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève

Rue François Bonivard, 10

1201 Genève

Tél. : 00/41/22 7153970

Fax : 00/41/22 7153975

Site : www.wbi.be/geneve

Adresse en Belgique

- Région autonome de la Vallée d'Aoste

Rue de Trèves, 49-51

1040 Bruxelles

Tél. : 02 / 282.18.50

Fax : 02/282.18.58

Courriel : vda_bruxelles@valleeurope.net



JAPON

I. BOURSES DE SPECIALISATION

Des bourses de troisième cycle (post-graduat) sont octroyées pour l'année académique 2014-2015.

DURÉE DE LA BOURSE

18 à 24 mois.

CONDITIONS D'OCTROI

Être titulaire d'un diplôme de licence ou master universitaire ou supérieur non universitaire de type long.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : 185.500 yens.
- Frais de scolarité : à charge du pays d'accueil.
- Assurance maladie-invalidité : à charge du pays d'accueil à concurrence de 80 %.
- Frais de voyage aller-retour : à charge du pays d'accueil.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES -REMARQUE TRÈS IMPORTANTE

Après de l'Ambassade du Japon et de WBI.

Les candidats sont soumis à un entretien avec les représentants de l'Ambassade du Japon, de WBI et du monde académique.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Fixé à la demande des Autorités japonaises, probablement en mai 2014. Merci de contacter Madame Véronique DUCORNEZ à ce sujet (v.ducornez@wbibe)

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Nibancho, Chiyoda-ku, 5
Tokyo -102-0084
Tél. : 00.81 (3) 32.62.01.91 à 95
Fax : 00.81 (3) 32.62.06.51
Courriel : tokyo@dipobel.org
Site : www.diplomatie.be/tokyo/fr

Adresse en Belgique

Ambassade du Japon - Service culturel
Square de Meeûs, 5-6
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513 23 40
Fax : 02/513 15 56
Courriel : info@bx.mofa.go.jp
Site : www.be.emb-japan.go.jp/english

JURA

BOURSES DE STAGE

Deux bourses sont proposées à des étudiant(e)s en vue de stages mis sur pied par l'organisme «Cours de Miracles».

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Assurances : à charge de la Partie jurassienne.
- Frais de logement : à charge de la Partie jurassienne.
- Frais de voyage (par train, 2e classe) : à charge de WBI.
- Montant de la bourse : 900 Francs suisses.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI, avant le 1er décembre 2013.

Adresse à l'étranger

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève
10 Rue François Bonivard
1201 Genève
Tél. : 00.41 (22) 715.39.70
Fax : 00.41 (22) 715.39.75
Courriel : walbru.geneve@ties.itu.int
site : <http://www.wbi.be/geneve>

- Service de la Coopération République
et Canton du Jura
2 Rue du 24 septembre
2800 Delemont
Tél. : 0041 (66) 21.51.11

Adresse en Belgique

- Ambassade de Suisse
26, rue de la Loi, bte 9
1040 Bruxelles
Tél. : 02/285 43 54
Fax : 02/230 37 81
Site : www.eda.admin.ch/bruxelles



LETONIE

I. BOURSES DE RECHERCHE OU DE SPÉCIALISATION

Des bourses de spécialisation ou de recherche peuvent être accordées pour 2014-2015.

Les informations peuvent être obtenues sur le site : <http://www.izm.gov.lv> ou en contactant Angélique DERUYSSCHER (02/421.82.08).

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Bourse mensuelle publiée annuellement sur le site du Ministère de l'Education et de la Science, ainsi que sur le site de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation.
- Frais de logement.
- Formation gratuite dans certains établissements d'enseignement supérieur publics de Lettonie financés par l'Etat.
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1er décembre 2013.

II. BOURSES D'ÉTÉ

Les informations sur les écoles internationales d'été de Lettonie qui offrent des bourses, les délais de souscription et le dossier de candidature sont publiées annuellement sur le site du Ministère de l'Education et de la Sciences (www.izm.gov.lv) ainsi que sur le site de l'Agence nationale pour le développement de l'éducation (www.viaa.gov.lv).

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Frais de logement.
- Frais de séjour.
- Frais de formation.
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion classe économique).



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

REMARQUE

Les candidats intéressés sont invités à s'adresser au service Bourses-Lecteurs-Formateurs de WBI en contactant Angélique DERUYSSCHER (02/421.82.08).

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Alberta iela, 13
1010 Riga
Tél. : 00.371. 6.711.48.52
Fax : 00.371. 711.48.55
Courriel : riga@diplobel.be
Site : <http://www.diplomatie.be/riga>

Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie
(accréditée en Lettonie)
Ulica Skorupki, 5
00-546 Varsovie (Pologne)
Tél. : 00.48 (22) 583.70.01
Fax : 00.48 (22) 583.70.03
Site : <http://www.wbi.be/varsovie>
Courriel : walbru@varsovie.pl

Adresse en Belgique

Ambassade de Lettonie
Avenue des Arts, 23
1000 Bruxelles
Tél. : 02/238.32.36
Fax : 02/238.32.54
Courriel : embassy.belgium@mfa.gov.lv
Site : <http://www.am.gov.lv/fr/belgium/>



LITUANIE

I. BOURSES DE RECHERCHE OU DE SPÉCIALISATION

Des bourses de spécialisation ou de recherche sont accordées pour 2014-2015. Les informations peuvent être obtenues sur le site www.smpf.lt

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- De 377 à 941 €/mois suivant le niveau académique.
- Frais d'inscription.
- Logement fourni mais le coût doit être pris en charge par le boursier.
- Frais de voyage aller-retour. : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI. et su le site : www.smpf.lt

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1^{er} décembre 2013.

BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont accordées en 2013 pour des études de langue et de culture lituaniennes.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Idem ci-avant.

- Droit d'enregistrement et frais de voyage à l'intérieur du pays selon le programme culturel approuvé : de 565 à 941 €/mois selon le niveau académique)



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1er décembre 2013

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Kalinausko g. , 2b
LT - 2009 Vilnius
Tél. : 00.370(5) 266.08.20
Fax : 00.370(5) 212.64.44

Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie
(accréditée en Lituanie)
Ulica Skorupki, 5
00-546 Varsovie (Pologne)
Tél. : 00.48 (22) 583.70.01
Fax : 00.48 (22) 583.70.03
Site : <http://www.wbi.be/varsovie>
Courriel : walbru@varsovie.pl

Adresse en Belgique

Ambassade de Lituanie
Rue Belliard, 41 - 43
1040 Bruxelles
Tél. : 02/401.98.95
Fax : 02/401.98.98

MAROC

I. BOURSES DE RECHERCHE

Des mensualités de recherche sont allouées pour 2013-2014.

Celles-ci sont prioritairement accordées à la réalisation de projets de coopération retenus lors de la dernière commission mixte.

DURÉE DE LA BOURSE

1 à 3 mois.

DOMAINE PRIORITAIRE

Projets de coopération scientifique.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : 3.000 dh.
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (par avion en classe économique).
- Gratuité des cours.
- hébergement à la Cité universitaire avec accès au restaurant universitaire
- Accueil à l'arrivée.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Au minimum 2 mois avant la date de séjour sollicité.

II. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont octroyées en vue de participer à des cours intensifs de langue arabe pour non arabophones durant l'été 2014, en principe à l'Université Mohammed V, Souissi, pendant 3 semaines en juillet.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant de la bourse : 2.000 dh.
- Gratuité des cours.
- Hébergement à la Cité.
- Frais de voyage par avion (classe économique) : à charge de WBI.
- Accueil à l'arrivée.

Adresses à l'étranger

- Ambassade de Belgique
Avenue de Marrakech 6
Boîte postale 163
Rabat 10.000
Tél. : 00.212 (537) 26.80.60 à 64
Fax : 00.212 (537) 76.70.03
Courriel : rabat@diplobel.fed.be

Adresse en Belgique

- Ambassade du Royaume du Maroc
Boulevard Saint-Michel 29
1040 Bruxelles
Tél. : 02/736.11.00
Fax : 02/734.64.68
Courriel : sifamabruxe@euronet.be

- Délégation Wallonie- Bruxelles à Rabat

Rue Jaâfar Assadik, 4
2000 Rabat,



MOLDAVIE

I. BOURSES DE RECHERCHE

Des bourses de recherche sont allouées pour 2014-2015.

CONDITIONS D'OCTROI

Être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Inscription gratuite.
- Logement au foyer / à l'hôtel universitaire.
- Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion en classe économique).
- Frais de déplacements dans le cadre du programme.
- Assistance médicale ou assurance médicale en cas de maladie transmissible et d'urgence médicochirurgicale, comme pour les étudiants moldaves dans les conditions prévues par la législation moldave.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

II. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont octroyées en 2014 pour des études de langue moldave destinées aux professeurs et aux étudiants.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Frais de logement, d'inscription et de repas.



-
- Assistance médicale ou assurance médicale en cas de maladie transmissible et d'urgence médicochirurgicale, comme pour les étudiants moldaves dans les conditions prévues par la législation moldave.
 - Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (avion en classe économique).
 - Frais de déplacements dans le cadre du programme.

Adresse en Belgique

- Ambassade de Moldavie
Avenue F.D. Roosevelt, 57
1050 Bruxelles
Tél. : 02/626.00.80
Fax : 02/732.96.60
Courriel : bruxelles@mfa.md

Adresse à l'étranger

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest
I 26-28 Strada Știrbei Vodă - 3^e étage
Bucarest - Roumanie
Tél. : 00 40 21 314 06 85 et 65
Fax: 00 40 21 314 06 47
Courriel : walbru.bucarest@rdsmail.ro



PAYS-BAS

Des bourses de recherche, de spécialisation et d'été sont accordées dans le cadre du programme Huygens et gérées par le NUFFIC (Netherlands Organization for international Cooperation in higher Education).

La sélection relève du Ministère néerlandais de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences. De même, des bourses d'été sont octroyées dans le cadre des cours de langue et de littérature néerlandaises à Zeist.

Les informations relatives à ces bourses, ainsi que les formulaires d'inscription sont disponibles auprès du Service culturel de l'Ambassade des Pays-Bas et sur le site :

<http://www.nuffic.nl>

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Alexanderveld, 97
2585 DB Den Haag - Nederland
Tél. : 00.31 (70) 312.34.56
Fax : 00.31 (70) 364.55.79
Courriel : thehague@diplobel.be

Délégation Wallonie-Bruxelles à La Haye
C/O Ambassade de Belgique aux Pays-Bas
Lange Voorhout, 86 - app. 22
2514 EJ Den Haag - Nederland
Tél. : 00 31 70 365 50 19
Fax : 00 31 70 361 51 24

Adresse en Belgique

Ambassade du Royaume des Pays-Bas
Avenue de Cortenberg, 4-10
1040 Bruxelles
Tél. : 02/679.17.11
Fax : 02/670.17.75
Courriel : bru@minbuza.nl
Site : www.nederlandseambassade.be

NUFFIC
Netherlands Organization for international
Cooperation in higher Education
Department for International Academic Relations
PO BOX 29777 2502 LT The Hague
Tél. : 00.31 (70) 426.02.60
Courriel : huygens@nuffic.nl
Site : <http://www.nuffic.nl>



POLOGNE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION ET DE RECHERCHE

Des bourses de spécialisation ou de recherche sont accordées pour 2014-2015.

Plus d'informations : 02/421 82 08 ou a.deruysscher@wbi.be ou www.buwiwm.edu.pl/form_eng.pdf

DURÉE DE LA BOURSE

- Bourse de spécialisation : 9 mois.
- Bourse de recherche : 1 mois minimum.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur ou artistique.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : adapté au coût de la vie et au règlement en vigueur d'un montant minimum de 1.350 Zlotys par mois.
- Droits d'inscription aux mêmes conditions que les étudiants polonais.
- Frais de voyage : à charge de WBI, aller-retour en avion (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

II. BOURSES D'ÉTÉ

Cours de langue et de culture polonaises organisés par des écoles supérieures polonaises.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Nourriture : à charge du pays d'accueil.



-
- Hébergement et nourriture : gratuité
 - Inscription au cours : gratuité.
 - Bourse mensuelle.
 - Frais de voyage : à charge de WBI, aller-retour par avion (classe économique) de capitale à capitale.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI ET auprès du Service culturel de l'Ambassade de Pologne

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

III. BOURSES D'HIVER

Cours de langue et de culture polonaises organisés par des écoles supérieures polonaises en hiver. Ces cours ne s'adressent pas aux débutants en langue polonaise.

Plus d'informations : 02/421 82 08 ou a.deruysscher@wbi.be ou www.buwiwm.edu.pl/form_eng.pdf

Adresses à l'étranger

Ambassade de Belgique
Ulica Senatorska 34
00-095 Varsovie
Tél. : 00.48 (22) 827.02.33 ou 34

Délégation Wallonie-Bruxelles à Varsovie
Ulica Skorupki 5
00-546 Varsovie
Tél. : 00.48 (22) 583.70.01
Fax : 00.48 (22) 583.70.03

Adresse en Belgique

Ambassade de Pologne
Service culturel
Place Flagey, 18
1050 Bruxelles
Tél. : 02/554 06 90
courriel : contact@culturepolonaise.eu



PORTUGAL

I. BOURSES DE L'INSTITUT CAMOES

Des bourses pour les cours d'été, les cours annuels de langue et culture portugaises ainsi que des bourses de recherche dans ce domaine pourraient être octroyées par l'Institut Camoes en 2014.

Des mensualités de bourses pourraient également être attribuées pour l'année académique 2014-2015 en vue du perfectionnement en langue et culture portugaises. Le programme et le règlement des bourses sont disponibles sur le site :

www.instituto-camoes.pt/actividades/bolsas.htm

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Directement sur le site internet de l'Institut Camoes et copie à WBI avant le 1er novembre 2013.

II. BOURSES DU GRICES (sous réserve)

Des mensualités de recherche sont octroyées par le GRICES (Gabinete de Relações Internacionais da Ciencia e Ensino superior), pour l'année académique 2014-2015 afin de permettre à de jeunes chercheurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles de réaliser des travaux scientifiques ou technologiques auprès des universités ou centres de recherches.

Les informations relatives à ces bourses sont consultables sur le site : www.grices.mces.pt

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent.

DURÉE DE LA BOURSE

Minimum 1 mois, maximum 2 mois.

DISPOSITIONS FINANCIERES

- 1.300 euros par mois pour les chercheurs. Ce montant couvre toutes les dépenses.
- L'assurance-maladie est de la responsabilité des boursiers.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique): à charge de WBI.



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} novembre 2013.

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
14, Praca Marques de Pombal,
6^e étage
1269-024 Lisbonne
Tél. : 00.351 (21) 317.05.10
Fax : 00.351 (21) 356.15.56
Courriel : lisbon@diplobel.fed.be

Adresse en Belgique

Ambassade du Portugal
Avenue du cortenbergh, 12
1040 Bruxelles
Tél. : 02/287 43 60
Fax : 02/286 43 62
Courriel : secretariat@ambassade-portugal.be
Site : www.reper-portugal.be



QUÉBEC

I. BOURSES D'EXEMPTION

- Pour l'année académique 2014-2015, la partie québécoise accorde, en principe, un maximum de vingt bourses d'exemption de droits de scolarité supplémentaires exigés à des étudiants étrangers. Lorsque ce nombre est atteint, les bourses redeviennent disponibles pour de nouveaux étudiants, au fur et à mesure de leur libération.
- Elles sont accordées à des candidats inscrits à un programme universitaire de 2e (niveau maîtrise) ou 3e cycle (niveau doctorat), excluant la médecine clinique ainsi que la médecine vétérinaire, dans un établissement universitaire identifié.
- Les bourses sont accordées pour la durée d'un programme à raison de 30 unités par année.

DURÉE

1 an renouvelable.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Fournir la preuve d'admission dans une université québécoise francophone à un programme d'études de 2e ou de 3e cycle conduisant à l'obtention d'un diplôme selon les règlements en vigueur dans les établissements universitaires québécois;
- S'inscrire à plein temps à ce programme, au moins à chaque trimestre d'automne et d'hiver;
- Détenir un passeport valide et un permis de séjour pour étudiant, conformément à la réglementation d'Immigration au Canada et un certificat d'acceptation émis par le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration du Québec;
- Fournir une adresse où on peut être joint par courrier, télécopieur ou par courrier électronique.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er février 2014 auprès de WBI.

N.B. : En plus de ce programme bilatéral, des bourses de niveau postdoctoral sont offertes par le Québec sans distinction de pays d'origine. Les ressortissants de Wallonie-Bruxelles peuvent donc également être éligibles à ce volet du programme.

II. BOURSES D'EXCELLENCE

TYPE DE BOURSES :

Bourse d'excellence pour étudiants étrangers;
Bourse de doctorat en recherche;
Bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement.

CONDITIONS D'OCTROI :

Ces bourses octroyées par le Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sport (MELS) s'adressent aux étudiants et aux chercheurs de Wallonie-Bruxelles issus de tous les secteurs de recherche (santé, sciences humaines et sociales, arts et lettres, sciences naturelles et génie), présélectionnés par un établissement universitaire québécois ou par un Centre Collégial de Transfert de Technologie, qui désirent entreprendre ou poursuivre des études ou des activités de recherche au Québec. Il n'y a pas de secteur de recherche privilégié.

LE CANDIDAT :

- Doit satisfaire à toutes les conditions d'admissibilité à la date de fermeture du concours, soit le 1er novembre 2012;
- Doit avoir été présélectionné par un établissement universitaire québécois (ou le réseau Trans-Tech pour les CCTT) au 25 septembre 2013. L'étudiant doit donc préalablement obtenir le soutien d'un professeur de son université d'origine en Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait en contact avec un homologue québécois;
- Ne doit pas avoir présenté d'autre demande la même année à un autre volet du programme;
- Ne doit pas avoir déjà obtenu une bourse d'excellence pour étudiants étrangers;
- Ne doit pas être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Ne doit pas avoir présenté une demande de résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES :

Bourse de doctorat en recherche : 25 000 \$ par an. La durée maximale de cette bourse est de 3 ans (neuf sessions) avec possibilité de prolongation pouvant aller jusqu'à 12 mois supplémentaires (allocation mensuelle de 1000 \$).

Bourse de court séjour de recherche ou de perfectionnement : 3 000 \$ par mois pendant une période maximale de 4 mois.

En plus de la bourse, le MELS offrira à tous les boursiers du présent programme l'exemption des droits de scolarité majorés applicables aux étudiants étrangers. La couverture d'assurance maladie est quant à elle offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec.



DATE D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

La date limite sera le 1er novembre (les universités québécoises devront cependant avoir transmis les dossiers proposés en septembre). Ce sont les universités qui déposent les demandes.

RÉFÉRENCE DU SITE D'INFORMATION :

<http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/bourses/index.htm>

http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/bourses/regles/pdf_lettres/2010-2011/V1_V2_V3.pdf

Adresse à l'étranger

Délégation Wallonie-Bruxelles au Québec
Rue de Buade 43, 5e étage
G1R 4A2 Québec Qc
Tél. : 00.1(418) 692.41.48
Fax : 00.1(418) 692.05.75
Courriel : walbru.quebec@dwb.qc.ca

Adresse en Belgique

Délégation générale du Québec
Avenue des Arts 46, 7e étage
1000 Bruxelles
Tél. : 02/512.00.36
Fax : 02/514.26.41



ROUMANIE

I. Programme de bourses « Eugen Ionescu » de 3 à 8 mois - 2013-2014

Remarque préalable : ces bourses sont allouées sur une base multilatérale.

En septembre 2006, la Roumanie a été le pays hôte du XI^{ème} Sommet de la Francophonie. La Roumanie s'était proposée de marquer d'une manière durable l'organisation pour la première fois en Europe Centrale et Orientale d'une Réunion des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage.

L'article 35 de la Déclaration adoptée à Bucarest marque précisément l'adhésion des pays membres à l'initiative roumaine. La Roumanie soutient une utilisation centralisée et pragmatique des ressources universitaires de l'Europe Centrale et de Orientale, tout en se fondant sur l'expertise de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Dans cette perspective, Le 23 mai 2007, le Gouvernement de la Roumanie a adopté l'arrêté concernant la création du système de bourses d'études doctorales et de recherche "Eugen Ionescu" pour les ressortissants étrangers dans les institutions d'enseignement supérieur de Roumanie, membres de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Le but de ce programme est de permettre aux chercheurs et aux doctorants issus des établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF de bénéficier d'une formation de 3 à 8 mois dans des institutions d'enseignement supérieur roumaines, reconnues pour leur excellence dans des domaines d'enseignement et de recherche les plus divers.

Procédure d'offre :

Ces bourses sont ouvertes sur :

Appels régionaux à candidatures de mobilités mis en oeuvre à l'initiative de chacun des 9 bureaux régionaux de l'AUF : bourses de master/maîtrise, bourses de stage professionnel, bourses de doctorat et bourses de perfectionnement à la recherche (post-doctorat), bourses de perfectionnement à la formation/recherche, et missions d'appui et d'enseignement.

Les bourses sont attribuées selon un calendrier et des modalités disponibles dans les bureaux régionaux de l'AUF. Les candidatures spontanées ne seront pas retenues.

Les dossiers de candidatures sont à compléter en ligne à l'adresse suivante : <https://formulaire.auf.org/>. Seuls les formulaires correspondant à des appels en cours sont en ligne, pour plus de précisions sur de futurs appels il convient de contacter le bureau régional de votre établissement d'origine.

Conditions d'éligibilité :

- Être régulièrement inscrit ou en activité dans un établissement supérieur membre de l'AUF.
- Produire l'ensemble des pièces demandées et compléter le dossier de candidature en ligne dans les délais impartis.

Procédure de sélection :

L'attribution des bourses repose sur un double critère : la qualité scientifique et l'opportunité de la candidature pour le développement régional.

La sélection des candidatures est effectuée au niveau régional par des commissions régionales d'experts, lesquelles sont également composées des membres du Conseil scientifique de l'AUF.

Bourses de recherche postdoctorale

Le formulaire de candidature à remplir IMPÉRATIVEMENT et EXCLUSIVEMENT EN LIGNE est disponible à l'adresse <http://formulaires.auf.org/> - Demande de bourse de recherche postdoctorale EUGEN IONESCU 2012-2013 (Europe Centrale et Orientale) - dernier délai de transmission des dossiers le 15 novembre 2013.

II. Bourses d'été

Bourses octroyées durant l'été 2014 pour suivre les cours d'été organisés à l'Université roumaine à Craiova, Constanta ou Timisoara. Les informations sur ces bourses peuvent être obtenues à l'adresse suivante : www.edu.ro

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI

DELAI D'INTRODUCTION

1er décembre 2013

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest
26-28 Strada Știrbei Vodă - 3è étage
Bucarest - Roumanie
Tél. :00 40 21 314 06 85 et 65
FAX :00 40 21 314 06 47
Courriel : walbru.bucarest@rdsmail.ro

- Ambassade de Roumanie à Bruxelles
Rue Gabrielle, 105
1180 Bruxelles
Tél. : 02/345 53 48
Fax : 02/346 23 45
Courriel : secretariat@roumanieamb.be



ROYAUME - UNI

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

ETUDES ET FINANCEMENTS POSSIBLES

Des informations sur les études et les financements possibles peuvent être trouvées à l'adresse ci-après :

www.educationuk.org

L'adresse suivante vous fournira également quelques liens renvoyant à des institutions offrant des bourses pour étudier au Royaume-Uni.

www.britishcouncil.org/brussels-learning-funding.htm

ROYAL BELGIAN BENEVOLENT SOCIETY

The Royal Belgian benevolent society à Londres octroie de son côté des bourses TOUS LES DEUX ANS à des étudiants belges désireux d'effectuer des études postuniversitaires dans ce pays.

Vous trouverez des informations complémentaires à l'adresse suivante :

www.britishcouncil.org/brussels-learning-rbbs.htm

Adresses à l'étranger

- Ambassade de Belgique
Grosvenor Crescent, 17
LONDON SW1X 7 EE
Tél. : 00.44(20)7470.37.00
Courriel: London@diplobel.fed.be

- British Council
10, Spring Garden
London S.W.1A - 2 BN
Tél. : 00.44 (0) 20.79.30.84.66
Fax : 00.44 (0) 20.73.89.63.47

Adresses en Belgique

- Ambassade du Royaume - Uni
Avenue d' Auderghem, 10
1040 Bruxelles
Tél. : 02/287.62.11 Fax : 02/287.63.55

Courriel: info@britain.be
Site : www.ukrep.be

- British Council
Léopold Plaza
108, Rue du Trône 1050 Bruxelles
Tél. : 02/227.08.40
Fax : 02/227.08.49
Courriel : enquiries@britishcouncil.be
Site : <http://www.britishcouncil.be>



RUSSIE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION ET DE RECHERCHE

DOMAINES PRIORITAIRES

Coopération scientifique et culturelle, langue et littérature.

DURÉE DE LA BOURSE

1 à 10 mois.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur équivalent.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

A charge de la Fédération de Russie :

Pour les personnes invitées par l'Agence fédérale de l'enseignement :

- Montant de la bourse dont le chiffre sera communiqué opportunément par voie diplomatique;
- Logement aux foyers des universités conformément à la législation russe en vigueur;
- Admission et enseignement gratuits à l'université.

Pour les personnes invitées par l'Académie russe des Sciences :

- Logement dans un hôtel et indemnité quotidienne conformément à la législation russe en vigueur.
- Frais de transport à l'intérieur du pays conformément au programme de travail.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique) : à charge de WBI.
- Frais de transport à l'intérieur du pays.
- Assurance maladie : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI avant le 1er décembre 2013.

II. BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses sont octroyées durant l'été 2014.



Les cours de langue et civilisation russes sont organisés par l'Institut Pouchkine de langue russe de l'Université de Moscou .

Les professeurs de l'enseignement secondaire général et des instituts pédagogiques peuvent bénéficier de ces bourses.

DURÉE

6 semaines.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Enseignement gratuit.
- Montant de la bourse : indemnité mensuelle, selon les normes fixées par le gouvernement russe.
- Logement : dans les foyers des universités.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique) : à charge de WBI.
- Assurance maladie : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Après de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} décembre 2013

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Ulitsa Malaya Moltchanovka 7
121069 Moscou
Tél. : 00.7 (495) 780.03.31
Fax : 00.7 (495) 780.03.32 ou 374.34.00

Adresse en Belgique

Ambassade de Russie
Avenue de Fré, 66
1180 Bruxelles
Tél. : 02/374.68.86
Fax : 02/374.26.13
Courriel : amrusbel@skynet.be



SLOVAQUIE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION ET DE RECHERCHE

Des mensualités sont octroyées pour l'année civile 2014

Les informations peuvent être obtenues en contactant Angélique DERUYSSCHER (02/421.82.08).

DURÉE DE LA BOURSE

1 mois minimum.

DOMAINES PRIORITAIRES

Langue et littérature; livre et lecture publique; médias; formation artistique; histoire contemporaine; sciences économiques et administratives; droit public, droits de l'homme, institutions européennes; formation de cadres d'institutions culturelles ou d'enseignement.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur non universitaire de type long.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Consultez le site www.scholarships.sk

- Frais de voyage aller-retour (classe économique): à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI, avant le 1er décembre 2013

II. BOURSES D'ÉTÉ

Bourses d'été octroyées durant l'été 2014.

Bourses pour les cours de langue et culture slovaques à Bratislava.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Inscription aux cours : à charge du pays d'accueil.
- Logement et repas : à la cité universitaire.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique): à charge de WBI.
- Excursions et argent de poche.



INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Après de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

Adresses à l'étranger

- Ambassade de Belgique
5, Frana Krala
81105 Bratislava
Tél. : 00.421 (7) 39.13.38
ou 39.43.14

- Délégation Wallonie- Bruxelles à Prague
Myslikova 31,
Prague 1, 110 00 - République tchèque
Tél : 00.420(2)24.93.45.74
Fax : 00.420(2)24.934.575
Courriel : walbru-prague@mbox.vol.cz
Site : <http://www.wbi.be/prague>

Adresse en Belgique

- Ambassade de Slovaquie
95, avenue Molière
1050 Bruxelles
Tél. : 02/346.40.45
Fax : 02/346.63.85
Courriel : emb.brussel@mzv.sk

SLOVENIE

BOURSES DE SPECIALISATION ET DE RECHERCHE :

Des bourses de spécialisation ou de recherche peuvent être accordées pour 2014-2015.

Les informations peuvent être obtenues sur le site [HYPERLINK "http://www.cmepius.si"](http://www.cmepius.si) ou en contactant Angélique DERUYSSCHER (02/421 82 08).

DURE DE LA BOURSE :

De 3 à 10 mois

DOMAINES PRIORITAIRES :

Ces bourses sont destinées à des étudiants/chercheurs qui désirent effectuer des études approfondies ou une partie de recherche individuellement sous le tutorat de professeurs slovènes.

CONDITION D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur.

DISPOSITIONS FINANCIERES :

Montant mensuel de la bourse : 250 euros.

Logement gratuit à la cité universitaire.

Frais de voyage aller-retour : à charge de WBI (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Avant le 1^{er} décembre 2013.

Adresse en Belgique

Ambassade de Slovénie à Bruxelles

Avenue Louise, 130 A/VI

1050 Bruxelles

Tél. : 02/643.49.50

Fax : 02/644.20.79

Courriel : vbr@gov.si

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique à Ljubljana

Trg Republike 3/IX

1000 Ljubljana - Slovénie

Tél. : 00.3869.1.200.60.10

Fax : 00.386.1.426.63.95

Courriel : ljubljana@diplobel.fed.be

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION ET DE RECHERCHE

Des mensualités sont octroyées pour l'année 2014-2015.

Les informations peuvent être obtenues en contactant Angélique DERUYSSCHER (02/421.82.08).

DOMAINES PRIORITAIRES

Langue et littérature, livre et lecture publique, formation artistique, médias, droit, histoire contemporaine, institutions européennes, formation de cadres d'institutions culturelles ou d'enseignement.

DURÉE DE LA BOURSE

1 mois minimum.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire avec grade.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Frais de transport à l'intérieur du pays, justifiés par le programme de travail pour les boursiers de l'Académie des Sciences de la République tchèque.
- Montant mensuel de la bourse : selon la réglementation en vigueur fixée par le Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports (entre 9000 et 9500 CZK/mois pour l'année académique 2012-2013).
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique): à charge de WBI.
- Logement et restauration: dans une cité universitaire aux mêmes conditions que les étudiants tchèques.
- Frais d'enseignement aux mêmes conditions que ceux appliqués aux étudiants tchèques.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} décembre 2013.



II. BOURSES D'ÉTÉ

Bourses d'été octroyées durant l'été 2014. Bourses pour les cours d'études slaves à l'Université Charles de Prague ou à l'Université Masaryk de Brno.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Frais de logement, repas et inscription : à charge du pays d'accueil.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique): à charge de WBI.
- Inscription gratuite.
- Excursions gratuites.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013.

Adresses à l'étranger

- Ambassade de Belgique
6, Valdstejska - Mala Strana
11000 Prague I
Tél. : 00.420 (2) 57.53.35.24 et 25
Fax : 00.420 (2) 53.37.50

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Prague
Myslikova 31,
Prague 1, 110 00 - République tchèque
Tél : 00.420(2)24.93.45.74
Fax : 00.420(2)24.934.575
Courriel : walbru-prague@mbox.vol.cz
Site : <http://www.wbi.be/prague>

Adresse en Belgique

- Ambassade de la République tchèque
Avenue Buyl 154
1050 Bruxelles
Tél. : 02/641.89.30
Fax : 02/640.77.94



SUISSE

I. BOURSES DE RECHERCHE

La Confédération helvétique octroiera des bourses pour des stages de recherche dans le cadre d'un doctorat ou postdoctorat. Celles-ci sont octroyées sur une base multilatérale.

CONDITION D'OCTROI

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (postgraduat);
- Etre âgé de 35 ans maximum.

DURÉE DE LA BOURSE

Les bourses sont allouées pour une année académique de 9 mois (toujours de septembre à juin). Il n'est pas possible de débiter la bourse à un autre moment dans l'année.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- 1.920 CHF/mois
- La Commission fédérale des bourses ne prend pas en charge les frais d'inscription et/ou taxes semestrielles
- L'assurance en soins de santé et les frais de voyage aller-retour sont à charge du boursier.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES ET DELAI

Le formulaire de candidature suisse doit être rempli en ligne sur le site de l'Ambassade de Suisse et imprimé en 3 exemplaires dans lequel sera joint un certificat médical à faire remplir par le médecin de son choix. Il est impératif de joindre les annexes demandées en trois exemplaires également. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse : www.eda.adm.ch/bruxelles. Par ailleurs, le candidat est tenu de renvoyer avant le 1er octobre 2013 au plus tard, à l'attention de Madame Véronique DUCORNEZ, le formulaire suisse ainsi que le formulaire de WBI que vous pouvez vous procurer par courriel à l'adresse : v.ducornez@wbi.be ou sur notre site : www.wbi.be/etudierouenseigner - rubrique "Bourses d'études" puis "Bourses bilatérales".



II. BOURSES ARTISTIQUES

La Confédération helvétique octroiera des bourses artistiques d'une durée de 9 mois (de septembre à juin). Il n'est pas possible de débiter la bourse à un autre moment dans l'année.

CONDITIONS D'OCTROI

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement artistique.
- Être âgé de 35 ans maximum.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- 1.920 francs suisses pour les étudiants du domaine artistique.
- La Commission fédérale des bourses ne prend pas en charge les frais d'inscription et/ou taxes semestrielles.
- L'assurance en soins de santé et les frais de voyage sont à charge du boursier via la CEAM.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES ET DELAI

Le formulaire de candidature suisse doit être rempli en ligne sur le site de l'Ambassade de Suisse et imprimé en 3 exemplaires dans lequel sera joint un certificat médical à faire remplir par le médecin de son choix. Il est impératif de joindre les annexes demandées en trois exemplaires également. Des informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse : www.eda.adm.ch/bruxelles. Par ailleurs, le candidat est tenu de renvoyer avant le 1er octobre 2013 au plus tard, à l'attention de Madame Véronique DUCORNEZ, le formulaire suisse ainsi que le formulaire de WBI que vous pouvez vous procurer par courriel à l'adresse : v.ducornez@wbi.be ou sur notre site : www.wbi.be/etudierouenseigner - rubrique "Bourses d'études" puis "Bourses bilatérales".

Adresse à l'étranger

Délégation Wallonie-Bruxelles à Genève
10 Rue François- Bonivard
1201 Genève
Tél : 00.41 (22) 715.39.70
Fax : 00.41 (22) 715.39.75
Courriel : walbru.geneve@ties.itu.int
Site : <http://www.wbi.be/geneve>

Adresse en Belgique

Ambassade de Suisse
26 Rue de la Loi boîte 9
1050 Bruxelles
Tél: 02/285.43.54
Fax : 02/230.37.81

Site : <http://www.eda.admin.ch/bruxelles>



TUNISIE

I. BOURSES DE SPÉCIALISATION

Bourses octroyées durant l'année académique 2014-2015.

DOMAINES PRIORITAIRES

Projets de coopération.

DURÉE DE LA BOURSE

10 mois maximum.

CONDITIONS D'OCTROI

Diplôme requis : diplôme universitaire ou de l'enseignement supérieur non universitaire.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

À charge du pays d'accueil :

- une bourse d'un montant mensuel de 70 DT;
- remboursement des frais d'inscription à l'université;
- achat de fournitures scolaires : 50 DT;
- hébergement à la cité universitaire;
- accès au restaurant universitaire.

À charge de WBI :

- frais de voyage avion aller-retour (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} décembre 2013

II. BOURSES DE RECHERCHE

DURÉE DE LA BOURSE



1 mois minimum à 3 mois maximum.

CONDITIONS D'OCTROI

Être titulaire d'un diplôme universitaire ou d'enseignement supérieur non universitaire.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Montant mensuel de la bourse : 140 DT.
- Hébergement à la Cité universitaire - Accès au restaurant universitaire.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique) : à charge de WBI.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1er décembre 2013

III. BOURSES D'ÉTÉ

Bourses d'été octroyées durant l'été 2013. Cours intensifs d'arabe organisés par l'Institut Bourguiba des Langues vivantes.

DURÉE

4 à 5 semaines.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

À charge du pays d'accueil :

- allocation mensuelle de 100 DT;
- exemption des frais d'inscription;
- hébergement à la Cité universitaire.

À charge de WBI :

- frais de voyage avion aller-retour (classe économique).

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Auprès de WBI.



DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} décembre 2013

Adresses à l'étranger

- Délégation Wallonie-Bruxelles à Tunis
55ter, Rue du 1er juin
1002 Mutuelleville
Tunis
Tél. : 00.216 (71) 80.15.99
Fax : 00.216 (71) 78.78.06
Courriel : walbru.tunis@gnet.tn
Site : <http://www.wbi.be/tunis>

- Ambassade de Belgique
47, Rue du 1er juin
1002 Tunis-Belvédère
Tél. : 00.216 71 78.16.55
Fax : 00.216 (71) 79.27.97
Courriel : tunis@diplomabel.fed.org

Adresse en Belgique

- Ambassade de la République tunisienne
Avenue de Tervueren 278
1150 Bruxelles
Tél. : 02/771.73.95
Fax : 02/771.94.33
Courriel : amb.detunisie@brutele.be
Site : www.diplomatie.gov.tn



TURQUIE

BOURSES D'ÉTÉ

Des bourses d'été sont susceptibles d'être octroyées en 2014 pour suivre les cours de langue turque organisés par le Centre de l'Enseignement de la langue turque à Istanbul (TOMER).

DURÉE DE LA BOURSE

2 mois.

CONDITIONS D'OCTROI

Avoir déjà une bonne connaissance de la langue turque.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

- Allocation d'une somme déterminée annuellement destinée à couvrir les frais de nourriture et de logement (à titre indicatif, la mensualité en 2012 était de 200,- YTL (nouvelles livres turques).
- Frais de santé : à charge de la Turquie, sauf maladies de longue durée, opérations importantes et prothèses dentaires.
- Frais de voyage avion aller-retour (classe économique) : à charge de WBI.

DÉPOT DES CANDIDATURES

Après de WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

1^{er} décembre 2013

Adresse à l'étranger

Ambassade de Belgique
Mahatma Gandhi caddesi, 55
Gaziosmanpasa - Ankara
Tél. : 00.90.312.405.61.66
Fax : 00.90.312.446.82.51
Courriel : ankara@diplobel.org
Site : www.diplomatie.be/ankarafr

Adresse en Belgique

Ambassade de Turquie
Avenue des Arts, 36-38
1000 Bruxelles
Tél. : 02/513.40.95
Fax : 02/506 11 20
Courriel : embassy.brussels@mfa.gov.tr
Site : www.turkey.be



ASSISTANTS DE LANGUE FRANÇAISE (Allemagne, Autriche, Espagne, Ita- lie, Pays-Bas, Royaume-Uni)

<http://www.wbi.be/> rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages
et emploi.



DEVENIR "ASSISTANT DE LANGUE FRANÇAISE" À L'ÉTRANGER

Objectif de l'aide:

Les assistants de français sélectionnés par WBI sont appelés à soutenir en tant que locuteurs natifs l'enseignement du français par les professeurs locaux dans des classes de l'enseignement secondaire. Ils consacrent en général douze heures par semaine à l'enseignement de leur propre langue (en Écosse, 15 heures).

Critères de recevabilité:

Peuvent présenter leur candidature : les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les étudiants en possession d'un certificat de 2 années d'études réussies dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant des connaissances de base dans la langue du pays d'accueil, étant résident en Belgique depuis au moins une année et âgés de moins de 30 ans.

Pays concernés:

Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni

Personne de contact:

Marie-Sophie WERY (WBI)

Wallonie-Bruxelles International (WBI),

Place Saintelette, 2 - 1080 BRUXELLES

Tél. 02 421 82 07 - Télécopieur: 02 421 87 66

Courriel: ms.wery@wbi.be



Autres informations utiles :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

LE RÔLE DE L'ÉTUDIANT ASSISTANT, ENSEIGNANT DE LANGUE FRANÇAISE ORIGINE ET OBJECTIFS

L'objectif consiste à permettre à toute école primaire ou secondaire d'obtenir, pour l'enseignement d'une langue au moins une personne dont la langue maternelle soit cette langue et qui, en même temps, pourrait jouer le rôle d'initiateur au système social et culturel de son pays. Ce rôle pourrait être rempli par des étudiants assistants «linguistiques» ou «culturels», selon les besoins. Il serait important de permettre à tous les établissements de formation des futurs enseignants de langues étrangères de disposer d'étudiants assistants enseignant les langues étrangères. L'engagement de l'Union européenne renforcerait la possibilité de diversifier les types et les niveaux des établissements d'enseignement auprès desquels les étudiants assistants sont généralement nommés (notamment dans le cas de l'Allemagne où les étudiants assistants ont enseigné principalement jusqu'à ce jour dans des «gymnases»).

MISSION

Dans le cadre de certains accords bilatéraux, la Fédération Wallonie - Bruxelles «échange» des assistants de langue maternelle. Chaque année, un certain nombre de postes d'assistants de langue française sont offerts par les gouvernements à des candidats de la Fédération Wallonie-Bruxelles : sept postes au Royaume-Uni, six postes en Allemagne, vingt-cinq postes en Espagne, trois à cinq postes en Italie, deux postes en Autriche et trois postes aux Pays-Bas.

Les assistants de français sélectionnés par WBI sont appelés à soutenir en tant que locuteurs natifs l'enseignement du français par les professeurs locaux dans des classes de l'enseignement secondaire. Ils consacrent en général douze heures par semaine à l'enseignement de leur propre langue (en Écosse, 15 heures).

L'assistant n'est pas nécessairement un enseignant qualifié et expérimenté. Sa contribution est donc destinée à compléter le travail effectué par le personnel permanent (le professeur spécialisé) : il s'agit pour lui surtout de faire de l'oral - du non scolaire - et d'apporter son langage actuel. D'où l'importance de ses hobby's (« likes ») qui peuvent favoriser l'apprentissage de la langue lors de cours ex-catédra. Il lui est fortement conseillé d'emporter du matériel authentique (autre que pédagogique au sens propre du terme).

L'étudiant assistant est chargé de diriger des petits groupes de conversation et d'aider le professeur titulaire lorsqu'il s'agit d'aspects de l'enseignement d'une langue pour lesquels il est utile, sinon essentiel, de disposer d'une personne dont la langue maternelle est cette langue. Il peut s'agir de travaux en laboratoire de langues, de contrôle ou d'aide à la production de bandes enregistrées, d'assistance au niveau des dictées, de la lecture, de la prononciation orale. L'enseignement en classe est strictement limité, d'une manière générale, et autorisé uniquement lorsque l'école est convaincue des capacités de l'étudiant assistant dans ce domaine et que l'étudiant assistant accepte de dispenser cet enseignement.

Afin de pouvoir remplir sa fonction d'assistant avec succès, le candidat doit disposer de bonnes connaissances de l'histoire politique et culturelle de la Wallonie et de Bruxelles.

CANDIDATURES

Les formulaires de candidature peuvent être obtenus en les téléchargeant sur le site : www.wbi.be/fr/services/service/devenir-assistant-langue-francaise-etranger.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

31 décembre 2013.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Peuvent présenter leur candidature : les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ainsi que les étudiants en possession d'un certificat de 2 années d'études réussies dans l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant des connaissances de base dans la langue du pays d'accueil (niveau A du CECR), étant résident en Belgique depuis au moins une année et âgés de moins de 30 ans.

SÉLECTION

Les candidats présélectionnés (conditions de recrutement remplies) seront invités à un entretien avec un jury de sélection qui se réunira en février/mars 2014 à WBI.

Ils devront faire preuve de leur aptitude à enseigner la langue française à des étrangers, mais devront également prouver leurs connaissances de la langue du pays d'accueil.

Les candidats sélectionnés seront tenus de suivre un stage obligatoire d'un jour tout début juillet 2014.

STATUT ET ASPECTS FINANCIERS

• Pour l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne et les Pays-Bas :

L'assistant de langue est considéré comme un boursier et reçoit une bourse du pays d'accueil, payée par mois et ce, durant toute la durée de son mandat (8 mois)

A titre indicatif

Italie : 850 euros net / mois

Allemagne : 800 euros net / mois

Espagne : 700 euros net / mois



• Pour le Royaume-Uni, l'Autriche :

L'assistant de langue est considéré comme un employé et reçoit un salaire du pays d'accueil, payé par mois et ce, durant toute la durée de son mandat (8 à 9 mois).

A titre indicatif :

Royaume-Uni : 1.022 euros brut / mois sauf à Londres (entre 1.088 et 1.284)

Autriche : 1.089,13 euros net / mois

Ce montant ne couvrant que les frais de subsistance pour une personne, les candidats mariés ne peuvent être pris en considération que si les besoins du conjoint sont assurés par ailleurs.

Attention le paiement de la première mensualité n'a lieu qu'à la fin du premier mois dans les meilleurs des cas. Pour cette raison, il convient de se munir d'une somme suffisante pour couvrir les frais des 3 premiers mois

WBI prend à sa charge les frais de voyage aller et retour. Si l'assistant part en avion ou en train, il devra bien sûr prendre la classe économique (seconde classe). Pour se faire faire rembourser, il doit envoyer l'attestation de frais de voyage complétée et accompagnée des justificatifs.

Le remboursement des frais de voyage est subordonné à la réception du rapport de fin d'année attendu en mai/juin.

Bon à savoir : le FOREM organise également des stages d'immersion linguistique

Site : <http://www.leforem.be>

DURÉE

- En Allemagne, les activités commencent en général en octobre et se terminent à la fin du mois de mai (8 mois).
- En Espagne, les assistants sont appelés à remplir leur mission du 1er octobre au 31 mai (8 mois) ;
- En Italie, les assistants sont appelés à remplir leur mission du 5 octobre au 31 mai (8 mois) ;
- En Angleterre et au Pays de Galles : d'octobre à mai compris (8 mois) ;
- En Ecosse et en Irlande du Nord : de septembre à mai compris (9 mois) ;



-
- Aux Pays-Bas : d'octobre ou novembre (exceptionnellement septembre) à juin compris ;
 - En Autriche, les assistants sont appelés à remplir leur mission du 1er octobre à la fin du mois de mai (8 mois).

DROITS AU CHOMAGE

AVERTISSEMENT : les informations données ci-après ne dispensent pas l'étudiant assistant de prendre contact avec son bureau de chômage ou son organisme de paiement (CAPAC ou syndicat) avant son départ ainsi qu'à son retour.

I. PENDANT SON SEJOUR A L'ETRANGER

L'intéressé n'est pas indemnisable par l'assurance-chômage (sauf s'il est admis au bénéfice des allocations et sollicite et obtient une dispense - voir point II. 4). La réglementation du chômage subordonne en effet le bénéfice des allocations à la condition que le chômeur ait sa résidence habituelle et réside effectivement en Belgique.

Le travail en tant qu'assistant de langue est pris en considération pour le stage d'insertion professionnelle quelle que soit sa durée. Le jeune travailleur doit demander l'assimilation de cette activité d'assistant au stage d'insertion professionnelle en complétant un formulaire C94C auprès de la CAPAC ou de son syndicat (CSC, CGSLB ou FGTB) soit avant de partir à l'étranger, soit ce qui est plus pratique, lors de son éventuelle demande d'allocations après son retour. Le numéro d'autorisation suivant (valable jusqu'au 30 juin 2014) doit être mentionné sur le formulaire C94C « YL/012013/2013-2/36; 94 §3. ».

II. A SON RETOUR EN BELGIQUE

Les droits de l'intéressé(-e) sont fonction de sa situation avant son départ. Il convient de distinguer plusieurs hypothèses :

1) L'intéressé(-e) n'avait pas terminé ses études avant son départ et les reprend à son retour.

A la fin de ses études, l'intéressé pourra être admis au bénéfice des allocations sur base de ses études sous réserve du respect des conditions habituelles de l'article 36 de l'A.R. du 25.11.1991 relatif à l'emploi et au chômage qui prévoit notamment qu'il faut accomplir un stage d'insertion professionnelle préalable de 310 jours d'inscription comme demandeur d'emploi ou de travail salarié et que la demande doit être introduite avant l'âge de 30 ans.

Le stage d'insertion professionnelle doit être accompli après la fin des études. Par conséquent, le travail en tant qu'assistant de langue d'une personne qui a interrompu ses études et qui les a reprises par la suite ne compte pas comme stage d'insertion professionnelle. La demande doit être introduite après le stage d'insertion professionnelle et avant l'âge de 30 ans.

2) L'intéressé(e) a terminé ses études et s'est inscrit comme demandeur d'emploi avant son départ.

Il est donc dans la période d'insertion professionnelle de 310 jours qui précède le moment où il peut utilement introduire sa demande d'allocations. Le travail en tant qu'assistant de langue est pris en considération comme stage d'insertion professionnelle.

L'intéressé doit informer le FOREM ou ACTIRIS de son départ à l'étranger.

- Soit le stage d'insertion professionnelle est terminé lors de son retour. S'il n'a pas trouvé de travail à son retour en Belgique, il doit alors introduire une demande d'allocations en se présentant à la CAPAC ou à son syndicat et remettre le formulaire C109/36-demande (et éventuellement le formulaire C109/36-certificat). Il doit également compléter et remettre le formulaire C94C en indiquant le numéro d'autorisation précité au § I.

- Soit le stage d'insertion professionnelle n'est pas terminé. Il devra se réinscrire comme demandeur d'emploi dès son retour en Belgique et effectuer le solde du stage d'insertion professionnelle. Il doit avoir moins de 30 ans à la fin du stage d'insertion professionnelle lors de la demande d'allocations.

Cas spécifique : l'assistant de langue en Autriche ou au Royaume-Uni, lui, est sous contrat de travail. Son assistantat est donc pris en compte comme des journées de travail pour le calcul de l'admissibilité au droit aux allocations de chômage sur la base de travail : il doit, lui, demander à son employeur un formulaire U1 - formulaire européen permettant de faire valoir des prestations à l'étranger – à introduire auprès de son organisme de paiement ou de la CAPAC. Ce sera alors plus avantageux qu'introduire un formulaire C94C, car cela lui permettra de faire compter ses prestations de travail comme des journées de travail, à condition qu'il trouve du travail salarié en Belgique après son retour.

Adresse des services de l'emploi compétents en Autriche :

Arbeitsmarktservice Österreich-Treustrasse 35-43 -A-1200 Wien

Tél. : 00 43 1 33178 - Fax : 00 43 11 33178 120 - www.ams.at - ams.oesterreich@ams.at



Adresse des services de l'emploi compétents au Royaume-Uni :

The Pension Service

Tyneview Park JBES

Newcastle Upon Tyne- NE98 1 BA England

Tél. : 00 44 191 21 87652 - Fax : 00 44 191 21 87147 - www.thepensionservice.gov.uk

tvp.internationalqueries@thepensionservice.gsi.gov.uk

3) L'intéressé(e) a terminé ses études et ne s'est pas inscrit comme demandeur d'emploi avant son départ.

Le travail en tant qu'assistant de langue compte comme stage d'insertion professionnelle.

- Soit le stage d'insertion professionnelle est terminé lors de son retour. S'il n'a pas trouvé de travail à son retour en Belgique, il doit alors introduire une demande d'allocation en se présentant à la CAPAC ou à son syndicat et remettre le formulaire C109/36-demande (et éventuellement le formulaire C109/36-certificat). Il doit également compléter et remettre le formulaire C94C en indiquant le numéro d'autorisation précité au § I.

- Soit le stage d'insertion professionnelle n'est pas terminé. Il devra s'inscrire comme demandeur d'emploi dès son retour en Belgique et effectuer le solde du stage d'insertion professionnelle. Il doit avoir moins de 30 ans à la fin du stage d'insertion professionnelle lors de la demande d'allocation.

4) L'intéressé(e) est indemnisé(e) par l'assurance-chômage avant son départ (« chômeur complet indemnisé »)

S'il bénéficie d'allocation de chômage (cela signifie qu'il a déjà réuni 312 jours de travail salarié dans les 21 mois précédant la demande d'allocation de chômage si moins de 36 ans) ou d'insertion professionnelle, il conserve sa qualité de bénéficiaire pendant 3 ans.

S'il revient dans les 3 ans à partir de son dernier jour indemnisé, il pourra être réadmis au bénéfice des allocations. Il devra, dès son retour introduire une demande d'allocation. Il doit, pour cela, se présenter à la CAPAC ou auprès de son syndicat et introduire une demande via un formulaire C 109 et l'attestation de WBI. Il doit également s'inscrire comme demandeur d'emploi dans les 8 jours calendrier à dater de la demande.

Le chômeur indemnisé peut également solliciter une dispense afin d'effectuer un stage à l'étranger. Vous pouvez, avant de partir, introduire une demande via votre organisme de paiement en complétant un formulaire C94A.



Cette dispense est accordée pour maximum 3 mois par année civile (si votre mission s'étend sur deux années civiles, la dispense peut être accordée pour 6 mois maximum si le directeur du bureau du chômage accepte votre demande). Le directeur du bureau du chômage accordera la dispense en prenant en considération différents paramètres notamment les possibilités que ce travail pourra vous offrir sur le marché de l'emploi. Vous conservez le bénéfice des allocations de chômage pendant la période couverte par la dispense. Il vous faudra alors introduire chaque mois auprès de votre organisme de paiement une carte de contrôle C3C jointe à une attestation C98 ou similaire complétée pas votre école.

5) L'intéressé(e) part à l'étranger immédiatement après une période de travail et sans être bénéficiaire d'allocations au moment de son départ.

Dans ce cas, l'intéressé(e) aura des difficultés pour être admis sur base de ses prestations de travail. Il est toujours conseillé d'introduire une demande d'allocations avant le départ à l'étranger afin de conserver ses droits. En effet, la période de référence dans laquelle le travailleur doit justifier de prestations de travail pour être admis au chômage ne peut être prolongée de la durée du séjour à l'étranger. Il pourra cependant éventuellement être admis sur base de ses études s'il a moins de 30 ans à son retour. En effet, la période de travail salarié et le stage comme assistant de langue seront pris en considération pour le stage d'insertion professionnelle.

Ce qui précède ne vaut pas pour l'assistantat en Autriche ou au Royaume-Uni, où des prestations de travail sont effectuées, qui peuvent être prise en compte pour l'admission au bénéfice des allocations de chômage, à condition de trouver du travail salarié en Belgique après le retour en Belgique (voir point II.2).

SOINS DE SANTE

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) donne droit à des prestations dans le pays d'accueil dès l'arrivée (carte à demander auprès de la mutuelle).

Au verso de la carte, vous trouverez le nr d'appel de la centrale d'alarme Eurocross (24/24h : 0032/2/272.09.00) pour l'assistance médicale urgente à l'étranger (hospitalisations) ainsi que le nr d'appel de Médiphone pour toute information quant aux médecins, hôpitaux, pharmacies, dentistes et soins infirmiers à l'étranger.



Les consultations médicales sont gratuites auprès du National Health Service pendant la durée du séjour (les prescriptions, soins dentaires et ophtalmologiques sont payants).

Avant de repartir en Belgique, il faudra veiller soit à remplir le formulaire CA3916, soit à demander à la mutuelle de prendre contact avec le « Center for Non Residents du National Insurance » afin d'obtenir la confirmation que l'assistant a bien payé ses charges au Royaume-Uni. Leur nr de téléphone est le +44/191 203 7010 (site : <http://www.hmrc.gov.uk/index.htm>). En effet, depuis mai 2010, l'assistant ne peut plus le demander lui-même.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les assistants qui partent en Espagne, en Italie et en Allemagne reçoivent une bourse et peuvent faire la demande d'octroi d'allocations familiales.

WBI estime toutefois de son devoir de prévenir les candidats d'éventuelles difficultés à cet égard et de leur conseiller de prendre contact avant leur départ avec la caisse d'allocations familiales dont ils relèvent pour connaître les conditions d'octroi

Pour ceux qui relèvent de l'ONAFTS, l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, se référer aux conditions strictes d'octroi des allocations. En cas de respect de ces conditions et de problème malgré tout, n'hésitez pas à montrer ce document. Il est aussi parfois intéressant de montrer les justificatifs de vos frais d'installation (logement).

Pour ceux qui relèvent d'un Office d'Allocations familiales pour les agents de l'Etat, ils ne devraient pas rencontrer de problèmes puisque la bourse est octroyée sans conditions pour autant que l'assistant ait moins de 21 ans.

Sur demande, WBI fournira à l'assistant une « attestation à qui de droit » mentionnant son statut « d'étudiant boursier en complément de formation ».

LOGEMENT

Le logement n'est pas organisé par les autorités du pays d'accueil. Cependant, les établissements scolaires où les assistants sont appelés à enseigner apportent parfois leur concours :

Pour le Royaume-Uni : www.britishcouncil.org/languageassistants fla.htm

Pour l'Allemagne : www.wg_gesucht.de

Pour l'Italie : www.easystanza.it

Pour les Pays-Bas : www.europeesplatform.nl/sf.mcgi1438

Pour l'Espagne : www.pisocompartido.com et www.idealista.com/alquiler-baditacion/madrid-provincia/



IMPOSITION

Pour l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas :

L'assistant reçoit une bourse. Ceci ne constitue pas en principe un revenu et ne doit donc pas être déclaré (pas de rubrique dans la déclaration).

Pour le Royaume-Uni, l'Autriche :

- Pour le Royaume-Uni :

L'assistant est employé soit par une LEA (Local Education Authority), soit directement par la (les) école(s); il reçoit un salaire.

Ses rémunérations sont exclusivement imposables au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (territoires écossais et d'Irlande du Nord par conséquent couverts) par application de l'article 15, 1, de la convention du 1er juin 1987 (cf la brochure du British Council « Foreign Language Assistants - Income tax » et Appendix III.

Bien qu'exonérées d'impôts en Belgique, les rémunérations doivent néanmoins y être déclarées, sous déduction des cotisations sociales obligatoires et de l'impôt sur le revenu étranger, afin d'être prises en considération pour déterminer le taux d'imposition applicable aux autres revenus potentiels du bénéficiaire (article 23 de la convention).

A signaler encore que, pour pouvoir être fiscalement à charge de ses parents, un enfant ne peut avoir bénéficié de ressources annuelles nettes d'un montant supérieur à 2 830,00 € pour l'année de revenus 2009 (4 080,00 € si enfant à charge d'un contribuable isolé). Le terme "ressources" couvre toutes les rentrées régulières ou occasionnelles de revenus quelconques, imposables ou non en Belgique.

- Pour l'Autriche :

L'assistant est employé par le P.A.D. (Pädagogischer Austauschdienst VB) ; il reçoit un salaire.

Ses rémunérations versées par l'Etat autrichien sont imposables en Autriche par application de l'article 15, § 1, de la Convention conclue le 29.12.1971.

Bien qu'exonérées d'impôts en Belgique, les rémunérations doivent néanmoins y être déclarées, sous déduction des cotisations sociales obligatoires et de l'impôt sur le revenu autrichien, afin d'être prises en considération pour déterminer le taux d'imposition applicable aux autres revenus potentiels du bénéficiaire (article 23, § 2, 1, de la convention).



AFFECTATIONS

WBI propose les candidatures aux autorités étrangères en mentionnant les suggestions de lieux d'affectation de chaque candidat :

- Allemagne : au P.A.D. : Pädagogischer Austauschdienst VB ;
- Italie/Espagne/Autriche : au Ministère de l'Education ;
- Royaume-Uni : au British Council ;
- Pays-Bas : Europees Platform

Ce sont ces autorités étrangères qui arrêtent le choix définitif des candidats et des postes et plus spécifiquement :

- En Allemagne : l'administration du Land ;
- En Italie/Espagne/Autriche : le Ministère de l'Education ;
- Au Royaume-Uni : l'école (attention : ici, ce sont les écoles qui décident in fine de l'acceptation de votre candidature ; ce sont donc elles qui doivent vous contacter) via la Local Education Authority (Angleterre et Pays de Galles) ou Scottish local Authority ou le Library Board (Irlande du nord).
- Aux Pays-Bas : l'école , via l'Europees Platform.

STAGES

Deux stages sont prévus :

1. Un stage à WBI organisé par le Service Enseignement au tout début du mois de juillet.
2. Un stage, en principe, dans le pays d'accueil organisé par le Ministère de l'Education du pays partenaire :
 - Espagne : deux journées préparatoires : fin septembre-début octobre;
 - Allemagne : cinq journées préparatoires : fin septembre-début octobre;
 - Italie : trois journées préparatoires : fin septembre-début octobre;
 - Autriche : cinq journées préparatoires : fin septembre-début octobre;
 - Royaume-Uni : en septembre;
 - Pays-Bas : en attente d'information.





LECTEURS DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES

<http://www.wbi.be> rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages
et emploi.



MISSIONS

Dans le cadre d'un réseau de lecteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les pays suivants : Brésil, Chili, Vietnam, Bulgarie, Estonie, Italie (Val d'Aoste), Hongrie, Lituanie, Macédoine, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni, République slovaque, République tchèque, Chine, Croatie, Inde, Russie, Serbie, Slovénie en Turquie, les missions peuvent être décrites comme suit :

1. Dispenser des cours de langue et/ou de littérature française(s) de Belgique de haut niveau principalement dans les universités ou dans les Ecoles de Traducteurs-Interprètes.
2. Être à l'étranger témoin de Wallonie Bruxelles : promouvoir la langue et la culture françaises ainsi que l'image et les atouts de Wallonie-Bruxelles dans un esprit d'intensification des relations culturelles, économiques et politiques avec les pays partenaires.
3. Apporter une collaboration à des activités répondant à cet esprit de coopération.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Accord bilatéral avec la Région autonome du Val d'Aoste et avec la Pologne, un conseiller pédagogique de la Fédération Wallonie-Bruxelles a pour mission de conseiller le corps enseignant local et de le sensibiliser aux techniques linguistiques, de collaborer à l'élaboration des cours donnés en langue française et d'encourager l'usage de la langue française.

CONDITIONS

- Être titulaire d'un master II d'une faculté de Philosophie et Lettres.
- ou d'un diplôme de traducteur ou de traducteur-interprète, de préférence avec un diplôme ou un certificat en didactique du français langue étrangère.

SÉLECTION

Les candidats répondant au profil et ayant satisfait à l'épreuve écrite éliminatoire seront invités à participer à un entretien avec un jury de sélection qui se réunira dans le courant de février/mars 2014 et octobre 2014 à WBI. Ce jury est composé de professeurs et experts universitaires ainsi que de responsables de WBI. Les candidats devront faire la preuve de leur aptitude à enseigner la langue et la littérature française (s) à des étrangers, mais devront également prouver leur connaissance des réalités culturelles et institutionnelles de Wallonie-Bruxelles. Les candidats sélectionnés seront tenus de suivre un stage au début juillet et fin août 2014 organisé par WBI.

REMARQUE

Pour les postes en Chine, une connaissance basique de la langue chinoise est souhaitée.



STATUT

- Contrat de travail avec WBI.
- Le mandat couvre une période maximale de cinq ans.
- WBI prend à sa charge l'affiliation du lecteur en poste dans les pays d'Europe hors Union européenne au régime général de l'Office de Sécurité Sociale d'Outre-Mer et verse à cet effet à l'OSSOM les cotisations nécessaires. Il verse également à l'OSSOM la cotisation destinée à assurer au lecteur le bénéfice de la couverture « soins de santé » (le conjoint et les enfants du lecteur bénéficient de la couverture « soins de santé »).
- Rémunération locale : variable en fonction des pays.
- WBI couvre les frais d'un voyage annuel aller-retour en classe économiques.
- WBI assure le lecteur auprès de ETHIAS contre les risques d'accidents corporels dont il pourrait être victime tant au cours de sa vie privée que lors de ses activités professionnelles. Le lecteur est également couvert par l'assurance ETHIAS-Assistance qui lui permet, en cas de besoin, d'être rapatrié ou de bénéficier d'un billet d'avion retour en cas de décès d'un parent proche (premier degré).
- WBI participe forfaitairement aux frais de déménagement du matériel pédagogique du lecteur.
- Les frais administratifs liés à l'obtention du visa passeport, du permis de séjour et de travail ainsi que les éventuels vaccins obligatoires sont remboursés par WBI.
- Le lecteur bénéficie de l'assistance pédagogique d'experts désignés par WBI.

Le conseiller pédagogique bénéficie du même statut que les lecteurs.

D'autre part, une participation dans les frais de logement et de déplacement est prise en charge par les partenaires italien et polonais et par WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

L'opération de sélection est réalisée en deux temps, en janvier/février 2014 et début octobre 2014. Les candidatures devront être introduites au plus tard le 31 décembre 2012 pour la première opération et le 15 septembre 2014 pour la deuxième.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par voie postale : WBI - Service des Bourses, Lecteurs et Formateurs - 2, place Saintelette à 1080 Bruxelles.

Par voie électronique : m.meuris@wbi.be

Tél. : 02/421 82 13 - 02/421 87 79



FORMATEURS EN LYCÉES BILINGUES (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République Tchèque)



MISSIONS

Dans ces lycées bilingues (Hongrie, Pologne, Slovaquie et République tchèque), les formateurs enseignent le français.

SÉLECTION

Procédure analogue à celle des lecteurs.

Les candidats sélectionnés seront tenus de suivre un stage au début juillet et mi-août 2014.

STATUT

- Contrat de travail avec WBI.
- Le mandat couvre une période maximale de cinq ans.
- Les postes de formateurs en lycée bilingue se situant tous dans l'Union européenne, les titulaires restent soumis au régime belge de sécurité sociale et couverts par leur mutuelle.
- Rémunération locale : variable en fonction des pays.
- WBI assure le formateur auprès de ETHIAS contre les risques d'accidents corporels dont il pourrait être victime tant au cours de sa vie privée que lors de ses activités professionnelles. Le formateur est également couvert par l'assurance ETHIAS-Assistance qui lui permet, en cas de besoin, d'être rapatrié ou de bénéficier d'un billet d'avion retour en cas de décès d'un parent proche (premier degré).
- WBI participe forfaitairement aux frais de déménagement du matériel pédagogique du formateur.
- Les frais administratifs liés à l'obtention du visa passeport, du permis de séjour et de travail ainsi que les éventuels vaccins obligatoires sont remboursés par WBI.
- Le formateur bénéficie de l'assistance pédagogique d'experts désignés par WBI.

DÉLAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES

L'opération de sélection est réalisée en deux temps, en janvier/février 2014 et début octobre 2014. Les candidatures devront être introduites au plus tard le 31 décembre 2013 pour la première opération et le 15 septembre 2014 pour la deuxième.

DEPOT DES CANDIDATURES

Par voie postale : WBI - Service des Bourses, Lecteurs et Formateurs - 2, place Saintelette à 1080 Bruxelles.

Par voie électronique : m.meuris@wbi.be

Tél. : 02/421 82 13 - 02/421 87 79



FORMATEURS EN LOUISIANE

<http://www.wbi.be/etudierouenseigner>



Dans le cadre de l'Accord qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles à la Louisiane, des enseignants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont appelés à enseigner le français et en français, aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire inférieur. L'enseignement s'inscrit dans deux types de programmes : l'immersion en priorité (surtout aux niveaux maternel et primaire) et le français langue seconde.

Le formateur bénéficiera d'une formation initiale début juillet avant son départ.

EXIGENCES LOUISIANAISES EN MATIÈRE DE DIPLÔMES ET D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- Être titulaire dans son pays d'origine d'un diplôme d'enseignement :
 - soit diplôme d'une Haute école de catégorie pédagogique (institutrice maternel/primaire, régent- AESI);
 - soit diplôme d'une Haute école et certificat d'aptitude pédagogique ou diplôme FLE;
 - soit master 1 avec agrégation;
 - soit master 2 à finalité didactique.
- Présenter une/des attestation(s) de service prouvant l'expérience professionnelle de trois années scolaires soit environ 27 mois comprenant toutes les périodes d'enseignement à des enfants ou des adultes, plus les périodes de stages pendant les études et toutes les périodes d'activités de responsabilité d'un groupe d'enfants ou d'adolescents.
- Avoir le français comme langue maternelle (native speaker of French).

REMARQUES

- Une bonne connaissance de l'anglais est recommandée.
- Les enseignants qui sont engagés à titre définitif en Fédération Wallonie-Bruxelles peuvent demander un congé de mise en disponibilité pour mission spéciale, en vue de déposer leur candidature à un poste en Louisiane.

MODALITES FINANCIÈRES

- Contrat de travail (10 mois) avec le State Department of Education, le CODOFIL et les autorités scolaires de la paroisse («comté») d'affectation.
- Rémunérations octroyées par la paroisse d'affectation. À titre indicatif, la rémunération brute octroyée, pour 2013-2014 est :



-
- de 42.416 dollars pour 10 mois pour la 1^{ère} année + prime d'installation de 6.000 dollars pour les enseignants qui partent pour la 1^{re} fois. (4.000 dollars payés en septembre et 2.000 dollars payés en juin);
 - de 42.807 dollars pour 10 mois pour la 2^e année + une prime de 4.000 dollars payée à la fin de l'année;
 - de 43.297 dollars pour 10 mois pour la 3^e année + une prime de 4.000 dollars payée à la fin de l'année.

SÉLECTION

- Sélection (pendant les vacances scolaires de Pâques) assurée par un jury associant les autorités scolaires de Louisiane et WBI : 14-16 avril .
- Les candidats sélectionnés seront tenus de suivre une journée de stage tout début juillet 2014 à WBI et un stage à Baton Rouge tout début août.
- Le départ vers la Louisiane est prévu pour la fin juillet 2013.
- Les postes sont attribués par année scolaire, le mandat peut être renouvelé deux fois.

DÉPÔT DES CANDIDATURES

Après de WBI - 2, Place Saintelette - 1080 Bruxelles avant le 15 janvier 2014.

REMARQUE

Toute information complémentaire peut être obtenue sur le site www.wbi.be/etudierouenseigner ou en contactant Marie-Sophie WERY au 02/421.82.07

OU

CODOFIL

Conseil pour le développement du français en Louisiane - 217 West Main Street - Lafayette, LA 70501 - 1-800-259-5810

Courriel : info@codofil.org

OU

Louisiana Department of Education - P.O. Box 94064 - Baton Rouge, LA 70804-9064

Tél. : 1.877.453.2721 - Tél. pour le LDOE : 225.342.3181

Fax: 225.342.0193

Courriel : customerService@la.gov - terri.hammatt@la.gov - peggy.feehan@la.gov



AUTRES INSTITUTIONS ET ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LES SECTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

<http://www.wbi.be> rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages et emploi.



Bureau international Jeunesse (B.I.J.)

Au moment de l'impression de cette brochure, les modalités d'application des nouveaux programmes européens internationaux d'éducation non formelle et débutant le 1er janvier 2014 n'étaient pas encore connues.

Merci de vous référer au site du BIJ (www.lebij.be)



AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) rassemble 739 institutions d'enseignement supérieur et de recherche de 94 pays utilisant le français comme langue d'enseignement et de recherche.

L'AUF apporte son soutien à la recherche individuelle ou en réseau, à la formation professionnalisante et à la formation à la recherche ; elle appuie la gouvernance universitaire et aide à la production ainsi qu'à la diffusion de l'information scientifique. L'AUF offre aussi aux publics universitaires la possibilité de se former aux TIC, développe un dispositif technologique d'appui à l'enseignement supérieur, enfin elle propose certaines formations de niveau master.

L'AUF dispose de 70 implantations régionales, réparties dans 40 pays. Ses sièges et services centraux sont installés respectivement à Montréal et à Paris.

En 2012, le bureau de l'AUF situé à Bruxelles est devenu « Bureau Europe de l'Ouest - Pôle de développement de l'AUF » (BEO). Ce bureau soutient, par diverses actions, les projets des 220 établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de l'AUF en Europe de l'Ouest, et assure un lien entre ces établissements et ceux des autres régions du monde. Le soutien qu'apporte le BEO aux projets de ses membres se traduit essentiellement par l'organisation de formations spécialisées, la prise en charge financière de frais de déplacements (missions ou bourses) et de frais de publications, ainsi que des services de veille et de montage de projets.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://www.auf.org/>.

Renseignements :

Agence universitaire de la Francophonie
Bureau Europe de l'Ouest, pôle de développement
12, Boulevard Baudouin -1000 Bruxelles
Tél. : 02/290.93.52
Fax : 02/290.93.50
Site : <http://www.auf.org/bureau-europe-de-l-ouest>
Courriel : europa-ouest@auf.org



ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION À L'ÉTRANGER (A.P.E.F.E.)

[Un centre d'expertise francophone belge pour le développement](#)

Créée en 1976, l'APEFE s'est forgé en 35 ans, une excellente réputation dans la conception de dispositifs de formation et l'accompagnement technique au renforcement des capacités de ses partenaires du Sud.

Intégrée au sein des relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, l'APEFE contribue à la création et au renforcement des synergies entre les institutions francophones de la coopération belge. En ce sens, elle entretient des liens privilégiés avec la coopération multilatérale et veille toujours à agir en complémentarité et en cohérence, avec la coopération fédérale belge.

Suivant de près le contexte évolutif d'un monde en développement, l'APEFE a par ailleurs le souci d'adapter continuellement ses méthodes et ses outils de gestion aux normes de la coopération internationale. Les concepts tels que l'alignement, l'harmonisation et la responsabilisation mutuelle, recommandés pour l'efficacité de l'aide au développement, sont progressivement concrétisés dans les projets, par la mise en œuvre d'un processus de suivi fortement participatif et d'une gestion planifiée des interventions, axée sur les résultats. Ce faisant, l'APEFE accompagne ses partenaires du Sud dans une perspective systémique qui prend en compte l'ensemble des paramètres à la source des disfonctionnements.

Transversalement, dans ses secteurs d'activité, l'APEFE privilégie de manière constante la formation technique et professionnelle, envisagée sous le prisme de l'Approche Par Compétence (APC). Qu'il s'agisse de structures locales ou d'institutions gouvernementales et décentralisées, le renforcement s'opère autant dans les domaines de l'éducation, de la santé ou de la gouvernance, que dans celui de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture ou de l'amélioration des filières agronomiques. Ayant à cœur de répondre aux demandes de ses partenaires et de les aider à atteindre un ou plusieurs des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), l'APEFE apporte également son appui dans les matières relevant de son domaine de compétences.

A l'occasion de la rédaction du plan pluriannuel 2011-2013, l'APEFE a opéré un recentrage stratégique de ses activités. A la faveur de cette nouvelle concentration géographique et sectorielle, son appui a gagné en impact et en cohérence, mais également en durabilité, grâce à l'amélioration de l'appropriation du projet par le partenaire.



Au niveau géographique, l'Afrique centrale demeure encore aujourd'hui le point d'accrétion des efforts de l'APEFE avec la majorité des fonds mis en œuvre en République Démocratique du Congo, au Rwanda et au Burundi. Cependant, l'APEFE intervient également en Afrique de l'Ouest, au Maghreb, en Asie, au Proche-Orient, dans les Caraïbes et en Amérique latine en synergie avec les autres acteurs francophones belges de Bruxelles et de Wallonie.

APEFE

2, place Saintelette - 1080 Bruxelles

Tél. : 02/421 83 83 - Fax. : 02/421 83 36

Courriel : apefe@wbi.be

Site internet : www.apefe.be



EXPLORT

Stages et Formations en Commerce Extérieur

Un partenariat AWEX/FOREM Formation

EXPLORT

Formations en Commerce Extérieur et missions à l'étranger

Un partenariat AWEX/Forem Formation

Avec le soutien du plan Marshall 2. Vert

OBJECTIF :

Le programme EXPLORT vise à la fois, l'apprentissage de techniques du commerce extérieur, le renforcement des compétences linguistiques et la mise à disposition des entreprises wallonnes des ressources humaines capables de contribuer aux démarches de développement commercial à l'International. EXPLORT vise à valoriser l'atout de l'interculturalité de la société wallonne.

CIBLES :

Les étudiants, les jeunes diplômés (études supérieures ou universitaires quelle que soit l'orientation) en recherche d'emploi et les demandeurs d'emploi plus expérimentés qui souhaitent développer leur activité professionnelle dans le commerce international.

Profil :

- Intérêt pour le commerce international et le monde de l'entreprise
- Connaissances linguistiques
- Mobilité et flexibilité

UN PROGRAMME PERSONNALISE :

EXPLORT s'appuie sur l'accompagnement personnalisé des participants tout au long de leur parcours.

La formation

Les formations et séminaires EXPLORT ont pour objectif de sensibiliser et préparer les stagiaires aux métiers liés à l'exportation en leur enseignant les techniques du commerce extérieur.



Les stages

EXPLORT est conçu comme un partenariat gagnant avec les entreprises wallonnes qui souhaitent se positionner sur les marchés étrangers : elles bénéficient des compétences et de l'enthousiasme des stagiaires qui de leur côté acquièrent une expérience professionnelle qui fera la différence sur leur CV. Les stages s'organisent en deux étapes successives,

- Le stage en entreprise pour la préparation de la mission (1 à 2 mois)
- La mission à l'étranger (maximum 2 mois, sauf programmes particuliers)

Cette mission à l'étranger peut avoir pour objet :

- o Une prospection commerciale
- o Une approche des marchés limitrophes
- o Le soutien commercial ou logistique lors d'une mission ou d'un salon international
- o Un stage d'interprète accompagnant les entreprises
- o Un stage dans un poste de l'AWEX à l'étranger

Le Coaching

L'équipe EXPLORT aide le stagiaire à identifier ses atouts et à trouver un projet de stage pertinent au vu de ses compétences, ses pôles d'intérêt et son projet professionnel.

Le coach Explort accompagne le stagiaire depuis sa recherche de stage jusqu'au débriefing de sa mission.

MODALITES PRATIQUES

- Sélection sur base d'un dossier de candidature, d'un test linguistique et d'un entretien de motivation
- Lieux de formation : Liège, Charleroi, Bruxelles, Mons, Nivelles, Verviers ...
- Durée du programme très variable en fonction du profil du stagiaire et du projet de stage
- La formation dure 6 semaines pour les diplômés/demandeurs d'emploi
- Le séminaire théorique pour les étudiants dure de 2 à 5 jours
- Le stage en entreprise : 4 à 6 semaines
- Le stage à l'étranger (Mission) de quelques jours à plusieurs mois suivant le statut du candidat (6 à 8 semaines le plus souvent)

-
- Aspects financiers
Aucun droit d'inscription

Les stagiaires bénéficient d'une intervention forfaitaire partielle dans les frais de mission (bourse de stage) calculée en fonction du coût de la vie dans le ou les pays de destination et au prorata du nombre de jours effectivement passé à l'étranger.

AGENCE WALLONNE A L'EXPORTATION ET
AUX INVESTISSEMENTS ETRANGERS (AWEX)
2, Place Saintelette- 1080 BRUXELLES
Tél : 02/421 84 33
Fax : 02/421 85 94
Courriel : info@explort.be
Site : <http://www.explor.be>

CENTRE DE COMPETENCE
MANAGEMENT ET COMMERCE
14-18, Avenue des Alliés
6000 CHARLEROI
Tél : 071/27 45 01
Fax : 071/27 45 10

CELLULE EXPLORT
20, rue de Pltteurs – 4020 LIEGE
Tel programme Etudiants : 04/366 50 34 - 081/71 47 43



Programme "EURODYSSÉE"

«Eurodyssée» est un programme d'échanges de l'Assemblée des Régions d'Europe qui permet aux jeunes wallons âgés de 18 à 30 ans d'acquérir une expérience professionnelle dans une entreprise étrangère et de perfectionner éventuellement leurs connaissances linguistiques.

Bureau International Jeunesse (BIJ)

Monsieur Michel DELSAUX

18, rue du Commerce – 1000 Bruxelles

Tél. : 02/548.38.85

Courriel : michel.deslsaux@cfwb.be

Site : <http://www.eurodysee.eu>

<http://www.lebij.be>



STAGES OU BOURSES D'ÉTUDES POUR L'ÉTRANGER DANS LE CARDE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

<http://www.wbi.be> rubrique Aides et services - Education, enseignement, stages
et emploi.



La rubrique «Programmes WBI» fait état en page 14 du programme de stages en organisations internationales.

Merci au lecteur de s'y référer.



Autres programmes

UNION EUROPÉENNE

L'actuel programme européen "Education et formation tout au long de la vie" se termine le 31 décembre 2013.

Au moment de l'impression de cette brochure, les modalités d'application du nouveau programme n'étaient pas encore connues.

Renseignements:

Commission européenne

Direction générale Éducation et Culture

Rue de la Loi, 200 1049 Bruxelles

Tél.: 02/299.11.11.

Courriel : eac-info@ec.europa.eu

Site: http://ec.europa.eu/education/index_fr.html

Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - AEF - Europe

Chaussée de Charleroi 111

B-1060 Bruxelles

Tél.: (32) 2 542.62.78

Fax: (32) 2 542.62.93

Courriel : aef@aef-europe.be

Site web: www.aef-europe.be



3. TEMPUS

Pour mémoire, TEMPUS est le programme de l'Union européenne créé en 1990 visant à créer un espace de coopération entre les institutions d'enseignement supérieur des pays de l'Union européenne et celles de pays voisins situés dans les Balkans occidentaux, en Europe de l'Est, en Asie centrale, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. TEMPUS encourage la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires et leur convergence avec les développements dans les pays de l'Union européenne résultant de l'Agenda de Lisbonne et du Processus de Bologne. Il se veut complémentaire à l'Action 2 « Erasmus Mundus » et soutient uniquement une mobilité à petite échelle et de courte durée.

Le sixième et dernier appel à projet Tempus IV a été lancé le 05 décembre 2012. Ses objectifs seront désormais intégrés dans le nouveau programme de financement de projets dans les secteurs de l'éducation, la formation, la jeunesse, la culture et le sport. Ce nouveau programme (« Erasmus + ») devrait être adopté à l'automne 2013 et sera mis en œuvre durant la période 2014-2020.

TEMPUS finance 2 types d'action :

- Les projets communs reposant sur des partenariats multilatéraux et poursuivant des objectifs de réforme au niveau institutionnel des programmes d'enseignement, de la gouvernance ou du rôle des établissements d'enseignement supérieur dans la société ;
- Les mesures structurelles soutenant la réforme des systèmes d'enseignement supérieur et l'élaboration d'un cadre stratégique au niveau national sur base des priorités établies par les autorités compétentes des pays partenaires.

Plus d'informations :

- le site de l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (agence nationale de la Belgique francophone) : <http://www.aef-europe.be>
- le site de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture : http://eacea.ec.europa.eu/llp/index_en.php
- le site de la Commission européenne concernant l'éducation et la formation : http://ec.europa.eu/education/index_fr.htm

Fédération Wallonie-Bruxelles :

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique

Rue Adolphe Lavallée, 1 — 1080 Bruxelles Tél.: 02/690.89.01 Fax: 02/690.87.60

Union européenne:

Commission européenne

DG Education et Culture / Unité ACJ Coopération hors Union - Programme Tempus

Rue de la Loi, 200 - 1049 Bruxelles

Tél.: 02/299.11.11 Fax: 02/295.01.38 Site: <http://ec.europa.eu/tempus>



CONSEIL DE L'EUROPE

Le Programme Pestalozzi est le programme du Conseil de l'Europe en matière de perfectionnement professionnel des enseignants et du personnel éducatif.

Il est conçu comme un moyen de reconnaître l'importance de l'éducation et en particulier celle des enseignants, pour aider les formateurs, les enseignants et les autres professionnels de l'éducation à remplir leurs missions, dans notre société de plus en plus hétérogène et multiculturelle. En donnant aux enseignants des occasions de travailler ensemble sur des projets concernant des sujets ou des centres d'intérêt pédagogiques communs, il contribue à renforcer les liens personnels et professionnels à l'échelle du continent, ainsi qu'à faire prendre conscience de la place essentielle de l'éducation dans la promotion du respect des droits de l'Homme, de la démocratie et de la primauté du droit.

Les activités de formation visent à développer les savoir-être, savoir-faire et savoirs transversaux qui sont nécessaires pour le maintien et le développement des sociétés démocratiques, en particulier les compétences telles que :

- l'observation critique de perspectives différentes,
 - les actions fondées sur le respect des droits de l'homme et la dignité humaine,
 - la capacité d'agir démocratiquement et de coopérer,
 - la compréhension de la diversité et la capacité de vivre dans la diversité,
 - la compréhension du passé et du présent et la capacité de se projeter dans l'avenir,
 - la capacité de communiquer au-delà de toutes sortes et types de frontières,
 - l'utilisation critique, responsable et bénéfique de l'environnement médiatique,
 - la capacité et la volonté de continuer à apprendre tout au long de la vie.
- Activités de formation.

Le Programme Pestalozzi organise différents types de formations et peut offrir des activités ciblées de formation pour des cas spécifiques. Les types principaux de formations sont :

Modules européens de formation de formateurs

Les cours de formation des formateurs alternent cours d'apprentissage en face-à-face, et travail de développement et de coaching en ligne. Un cours dure entre 12 et 18 mois. Le travail des formateurs-participants se concentre sur le développement et le pilotage des ressources de formation dans un domaine ou un sujet particulier.



Ateliers européens organisés dans les Etats membres

Ce sont des activités de formation internationales organisées dans les Etats membres, en collaboration avec l'agent de liaison national du pays. Les ateliers peuvent être organisés en tant que simples événements ponctuels ou en tandem - en coopération avec un autre pays - offrant ainsi une plus longue période de formation à un groupe de participants.

École d'été

L'école d'été est organisée en collaboration avec notre partenaire de longue date, l'Académie de Bad Wildbad. Elle propose 8 jours de formation intensive pour 60 à 80 participants qui choisissent leur programme d'après-tissage à partir d'une gamme de cours et d'ateliers dans différentes langues liées à un thème général..

Les ressources pédagogiques de formation développées dans le programme sont axées sur les compétences transversales pour la démocratie. Elles couvrent des domaines tels que l'éducation pour :

- la prévention de la discrimination et de la violence,
- la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme,
- la diversité et la compréhension mutuelle,
- l'utilisation responsable de l'environnement médiatique,
- la compréhension de l'histoire,
- la prévention des crimes contre l'humanité,
- une communication efficace.

Ces ressources ainsi que d'autres publications du programme sont disponibles sur les pages web du programme (www.coe.int/pestalozzi)

Toute demande de renseignements complémentaires est à adresser à :

WBI- Monsieur Marien FAURE

2, Place Saintelette - 1080 Bruxelles

Tél.: 02/421.87.50

Fax: 02/421.87.69

Courriel : m.faure@wbi.be



RENSEIGNEMENTS & ADRESSES UTILES

A. FONDATIONS ET A.S.B.L.

Bourses de la Fondation Rotary

La Fondation ROTARY propose à des jeunes et des adultes de participer à des programmes dont le premier but est d'améliorer la condition humaine et d'atteindre l'objectif ultime du ROTARY : la paix et la compréhension mondiale.

Les personnes intéressées doivent s'adresser au coordinateur rotarien de la zone où est établi leur domicile.

les informations complémentaires peuvent être obtenues à l'adresse ci-après <http://www.rotary.belux.org>

Fondation VOCATIO, anciennement dénommée Fondation belge de la Vocation

La Fondation décerne chaque année des bourses à des jeunes qui ont une véritable vocation liée à un projet déjà en cours de réalisation dans le domaine de la construction européenne, de l'entrepreneuriat, de la Culture, de la Paix et de la recherche médicale.

2, Place de l'Albertine - 1000 BRUXELLES

Tél. : 02/213.14.99 - Fax : 02/213.14.95

Courriel : info@fondationbernheim.be

Site : www.fondationbernheim.be - rubrique Prix et bourses

AFS Programmes interculturels

AFS programmes interculturels est une a.s.b.l. qui permet aux jeunes de vivre des expériences d'enrichissement personnel. en allouant, entre autres, des bourses pour des séjours à l'étranger.

Madame Audrey DEWAELE

Place de l'Alma, 3/11 - 1200 Bruxelles

Tél. : 02/743.85.40 - Fax : 732.85.50

Courriel : audrey.dewael@afs.org

Site : www.afsbelgique.be



Fondation universitaire

La Fondation universitaire a pour objet de promouvoir la science, la recherche et l'enseignement universitaire en Belgique d'une part, et les liens entre la Communauté universitaire et la société civile, d'autre part. Pour ce faire, elle peut notamment accorder des soutiens financiers et matériels à de jeunes chercheurs talentueux.

11, rue d'Egmont - 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/545.04.40 Fax : 02/513.64.11

Courriel : fu.us@universityfoundation.be
Site : www.fondationuniversitaire.be

Fondation Roi Baudouin

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population. Elle soutient ainsi des projets et des citoyens qui s'engagent pour une société meilleure. L'aide se fait sous forme de soutien financier à des projets.

Plus d'informations ?
Fondation Roi Baudouin
Rue de Brederode, 21 à 1.000 Bruxelles
Tél. : 02/511 18 40 - Télécopieur : 02/511 52 21 - Courriel : info@kbs-frb.be



B. UNIVERSITÉS ET INSTITUTIONS SUPÉRIEURES

Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS)

Le F.R.S.-FNRS a pour mission de développer la recherche scientifique non orientée dans le cadre d'initiatives présentées par les chercheurs. Il favorise la production et le développement des connaissances en soutenant des chercheurs et des programmes de recherches poursuivis au sein de laboratoires et services situés principalement dans les universités de Wallonie ou de Bruxelles.

5, rue d'Egmont - 1000 BRUXELLES
Tél. : 02/504.92.11 - Fax : 02/504.92.92
Courriel : secre.gen@frs-fnrs.be
Site : www.frs-fnrs.be

Concours annuel de bourses de voyages

OBJECTIF :

Financer des séjours scientifiques à l'étranger pour des chercheurs en préparation de doctorat, des assistants et aspirants FNRS.

DUREE

Deux mois minimum à six mois maximum.

PROFIL

Accessible à étudiants de baccalauréats, de masters ou de doctorats des Universités et institutions universitaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que les membres du personnel académique ou scientifique les encadrant.

Les aspirants seront des scientifiques en préparation de doctorat, assistants ou aspirants F.N.R.S. Les séjours devront être réalisés entre le 1er avril 2013 et le 30 septembre 2014.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES

Les formulaires de demande de bourse de voyage doivent être renvoyés au plus tard : le 1er octobre 2012 et ce, auprès du Rectorat de l'université qui transmettra les dossiers de candidatures, après une première sélection, au Conseil des Recteurs pour le 1er novembre 2012.



Bourses d'études des Universités de la Communauté française de Belgique

Candidatures à adresser aux Rectorats des universités en Communauté française.

ADRESSES UTILES

Centre régional d'information des Nations-unies pour l'Europe occidentale

19 F, Avenue des Arts - 1000 BRUXELLES

Tél.: 02/217.13.99 - Fax : 02/218.44.36

Courriel : ufbe@skynet.be

Site : <http://www.ufbe.be>

Résidence Palace - Rue de la Loi 155, bloc C2, 7è et 8è étages - 1040 BRUXELLES

Tél. 02/788.84.84 - Fax : 02/788.84.85

Site : <http://www.runic-europe.org>

Courriel : info@runic.org

Courrier de l'UNESCO

Monsieur Jean DE LANNOY

202, Avenue du Roi - 1190 BRUXELLES

Tél. 02/538.43.08. - Fax : 02/538.08.41

Site : www.jean-de-lannoy.be

Courriel : jean.de.lannoy@euronet.be

Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés

11B, rue Van Eyck - 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/649.01.53. - Fax : 02/627.17.30 ou 31

Site : <http://www.unhcr.fr>

Courriel : belbr@unhcr.org

Union francophone des Belges à l'Étranger

19 F, Avenue des Arts - 1000 BRUXELLES

Tél.: 02/217.13.99 - Fax : 02/218.44.36

Courriel : ufbe@skynet.be



FOREM Conseil en mobilité internationale

Madame Colette MAERTENS

Rue Childéric, 53 -7500 TOURNAI

Tél.: 069/88.29.73 - Fax : 069/21.61.32

Site : <http://www.leforem.be>

Courriel : colette.maertens@forem.be



TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	5
Wallonie-Bruxelles : les relations internationales	6
À qui vous adresser à WBI?	7
Agenda	8
Programmes de bourses et de stages offerts par WBI	
• Programme de bourses d'excellence WBI.WORLD	13
• Stages WBI	
- Stages dans les organisations internationales	14
- Stages en entreprises à l'étranger pour jeunes créateurs d'entreprise	15
- Stages en entreprises à l'étranger pour futurs diplômés	16
• Accords bilatéraux de coopération scientifique	18
• Bourses d'études/recherche pour l'étranger dans le cadre des relations bilatérales et/ou accordées sur une base multilatérale	20
ALLEMAGNE	26
AUTRICHE	33
BULGARIE	34
CHINE	36
ÉGYPTE	38
ESPAGNE	39
ESTONIE	40
ÉTATS-UNIS	42
FINLANDE	46
FRANCE	47
GRÈCE	57
HONGRIE	59
ISRAËL	61
ITALIE	65
VAL D'AOSTE	66
JAPON	67
JURA	68

LETTONIE	69
LITUANIE	71
MAROC	73
MOLDAVIE	75
PAYS-BAS	77
POLOGNE	78
PORTUGAL	80
QUÉBEC	82
ROUMANIE	85
Royaume-Uni (de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	87
RUSSIE	88
SLOVAQUIE	90
SLOVENIE	92
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	93
SUISSE	95
TUNISIE	97
TURQUIE	99

Enseignement

• Assistants de langue française (ALLEMAGNE, AUTRICHE, ESPAGNE, ITALIE, PAYS-BAS, et ROYAUME-UNI)	101
• Lecteurs de langue et littérature françaises	114
• Formateurs en lycées bilingues (HONGRIE, POLOGNE, SLOVAQUIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE)	117
• Formateurs en Louisiane	119

AUTRES INSTITUTIONS & ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LES SECTEURS DES RELATIONS INTERNATIONALES DE WALLONIE-BRUXELLES

BIJ	123
AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE	124
APEFE	125
Programme «EXPLORT»	127
WBI - EURODYSSÉE	130



ORGANISATIONS INTERNATIONALES	138
UNION EUROPENNE	141
1. ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	XXX
2. TEMPUS	156
CONSEIL DE L'EUROPE	158
AUTRES PROGRAMMES	164
RENSEIGNEMENTS ET ADRESSES UTILES	144
TABLE DES MATIÈRES	170



